

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
DE BRUXELLES :
QUELS ENJEUX POUR
LES TRAVAILLEURS ?**



ÉDITO	01
--------------	----

MISE EN PERSPECTIVE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BRUXELLES	02
– Le tournant politique des années '70	05
– Le devenir économique de Bruxelles	07
– La politique régionale	11
– Les points critiques	14

REGARDS D'EXPERTS

BILAN ET ENJEUX DE LA PLANIFICATION SPATIALE DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE BRUXELLOIS	18
par PHILIPPE ANTOINE, SDRB	
– La saga du PRAS	19
– L'ancrage bruxellois des entreprises	22
– En matière de mobilité	22
– Les lenteurs administratives	23
– En conclusion	23
LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DU BASSIN ÉCONOMIQUE DE BRUXELLES, 1985 - 2004	24
par DIDIER BAUDEWYNS	

POINTS DE VUE D'ACTEURS

LA DYNAMIQUE DU CONTRAT POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI À BRUXELLES	29
interview de SERGE LOUMAYE, Consultant	
LES VOIES D'UN AUTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: PLUS DURABLE ET PLUS SOLIDAIRE	31
par DENIS STOKKINK, Pour la Solidarité asbl	
LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE BRUXELLES, UN PROJET MOBILISATEUR POUR LA RÉGION.	34
par CHARLES PICQUÉ, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS DU CONSEIL SYNDICAL	40
par PHILIPPE VAN MUYLDER, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles	
QUELLES PERSPECTIVES SYNDICALES ?	42

FGTB Bruxelles

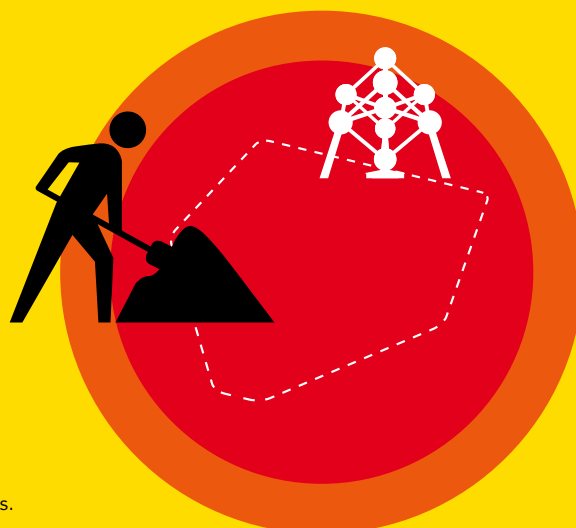
34 Bld de l'Empereur À partir de 2008
1000 Bruxelles 45, rue de Suède
T 02 552 03 34 1060 Bruxelles

Ce dossier a été réalisé par le Bureau d'Études de la FGTB de Bruxelles
en collaboration avec la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl.
Il a bénéficié de l'appui du CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot)
et du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française.

PRÉCISION: HOMMES/FEMMES

Dans cette brochure, les références aux personnes
et fonctions au masculin visent naturellement aussi bien
les hommes que les femmes.

Les textes qui ne sont pas signés par la FGTB de Bruxelles n'engagent que leurs auteurs.



La FGTB a l'habitude de le dire : *on ne construira pas de développement économique durable sur un désert social. Aujourd'hui, cependant, nous voudrions inverser la formule : on ne construira pas les solidarités urbaines que nous voulons sur un désert... économique !*

Nous savons combien Bruxelles est faite de paradoxes, économiques et sociaux.

Avec nos militants, réunis en Conseil syndical, nous avons étudié différents signes explicites de la profonde crise sociale qui frappe notre région: désindustrialisation, flambée du chômage -du chômage des jeunes, en particulier-, précarité accrue du monde du travail, explosion du prix du logement,...

Mais nous savons aussi que Bruxelles est classée parmi les villes les plus riches d'Europe par tête d'habitant, même si cette formidable richesse, concentrée sur son territoire, profite fort peu à la grande majorité des Bruxellois.

Pour autant, cette richesse économique, dont nous réclamons avec force une réelle redistribution, n'est pas chose acquise pour toujours: aujourd'hui, en une période de forte incertitude, l'avenir de Bruxelles dépend et dépendra, avant toute chose, de la capacité qu'auront ses responsables, ses habitants, ses «interlocuteurs sociaux» de définir un projet de ville ambitieux et mobilisateur.

Comme organisation syndicale, nous devons nous emparer du défi économique de Bruxelles, tout comme nous nous sommes emparés de ses défis sociaux. C'est cependant, pour nous, chose difficile.

C'est la raison pour laquelle nous avons consacré à ces questions notre Conseil syndical du 24 avril 2007, dont rend compte ce dixième *Dossier de la FGTB de Bruxelles*.

Certes, les défis macro-économiques ne relèvent pas de notre niveau direct d'intervention.

Et bien sûr, il n'est pas facile de concilier notre critique radicale du modèle économique dominant avec notre volonté d'intervenir concrètement dans les choix politiques au niveau régional. Nous devons néanmoins nous y

atteler, afin de ne pas laisser le champ libre aux adeptes du *laisser-faire* et du *tout au marché*, qui produisent toujours exclusion et précarité.

Dans une **première partie**, nous avons tenu à fixer le cadre général de nos travaux. En nous appuyant sur les travaux de Réginald SAVAGE (UCL)¹ qui a introduit notre Conseil syndical, nous rappelons le tournant libéral des années '70, dont nous subissons toujours les conséquences. Nous traitons ensuite du devenir économique de Bruxelles et des politiques menées par la Région, pour relever, enfin, les principaux points critiques qui balisent notre réflexion.

Dans la **deuxième partie**, nous donnons la parole à deux experts: Philippe ANTOINE (de la SDRB), qui précise les leviers et les enjeux de la planification spatiale dans le tissu économique bruxellois, et Didier BAUDEWYNS (ULB), qui analyse la dynamique de croissance du bassin économique de Bruxelles.

La **troisième partie** réunit diverses contributions d'acteurs: Serge LOUMAYE (Consultant), qui a rédigé pour le compte de la Région le projet de *Contrat pour l'économie et l'emploi*; Denis STOKKINK (*Pour la solidarité*, asbl), qui plaide en faveur de l'économie solidaire; et Charles PICQUE (Ministre-Président du gouvernement bruxellois), qui présente ici le nouveau *Plan de développement international de Bruxelles*. Notre dossier laisse la réflexion ouverte sur les conclusions du Conseil syndical et les perspectives que nous pouvons tracer à ce jour.

Bonne lecture à toutes et à tous!

Philippe VAN MUYLDER
Secrétaire général

1 «*Économie belge 1953-2000. Ruptures et mutations*», Éditions UCL-Presses universitaires de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2004.



MISE EN PERSPECTIVE

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
DE BRUXELLES**



Aujourd'hui, la situation économique et sociale de Bruxelles demeure particulièrement préoccupante, avec un chômage toujours massif, une désindustrialisation du territoire régional et une précarisation *nouvelle* de la relation de travail. Ces trois thèmes ont été largement débattus en Conseil syndical, en 2005 et en 2006.

Le devenir de Bruxelles, premier bassin d'emplois du pays, constituait un des enjeux des élections fédérales du 10 juin 2007. En disant cela, nous ne songions pas tant – comme certains le voudraient – à de nouvelles réformes institutionnelles qu'à la nécessité d'un véritable *sursaut* économique et social.

Car les leviers politiques d'une croissance économique à la fois juste et durable ne sont pas seulement aux mains des autorités régionales: une partie des solutions doit venir *aussi* des orientations que prendra le prochain Gouvernement fédéral.

Deuxième au classement des villes les plus riches d'Europe sur base de la richesse produite par habitant, ville internationale, économiquement attractive, Bruxelles se caractérise *également* par une véritable violence économique et par une insécurité sociale croissante pour un grand nombre d'habitants: démantèlement de l'emploi industriel, précarité du travail, chômage, appauvrissement des ménages.

C'est que – même si on l'oublie trop souvent – Bruxelles n'est pas qu'une ville d'affaires, où il fait bon vivre pour les nantis: c'est aussi une ville de tradition ouvrière, aux nombreux quartiers populaires, dont la pauvreté tranche avec le faste des « beaux quartiers ».

C'est également une ville qui fait vivre et travailler plus de 650.000 personnes, dont 300.000 bruxellois, 224.000 flamands et 127.000 wallons. Ainsi, un flamand et un wallon sur dix tirent leurs revenus professionnels des fonctions administratives ou de la dynamique économique bruxelloises.

Au cours du siècle passé, Bruxelles a été une grande ville industrielle, procurant de l'emploi à la classe laborieuse et offrant, en contre-partie de l'effort de production, des possibilités de se loger facilement et de bénéficier d'équipements et de services collectifs. Sous les coups répétés du néolibéralisme, ce pacte urbain¹ a été rompu: aujourd'hui, la plupart des emplois industriels ont disparu, laissant la place au chômage et aux emplois 'sous-traités' et le prix du logement explose... Enfin, les équipements sociaux (dont le système éducatif et de formation) ne sont pas suffisamment financés pour être en mesure de corriger l'aggravation des inégalités sociales.

Depuis le début de l'actuelle législature régionale (2004-2009), le Gouvernement bruxellois tente de mettre en œuvre **un projet socio-économique ambitieux pour Bruxelles**: le *Contrat pour l'économie et l'emploi* (C2E).

La flambée du chômage, au début des années 2000, fut certainement une des motivations principales de cette ambition (« on ne construira pas les solidarités urbaines sur un désert économique »), mais il ne faut pas négliger une autre motivation: l'avenir *institutionnel* de Bruxelles dépendra *aussi* de la vitalité de son économie, face aux deux autres régions du pays. Bref, à la veille d'un grand marchandage post-électoral, les Bruxellois avaient plus que probablement tout intérêt à se doter d'arguments de type *économique*...

En adhérant au *Contrat pour l'économie et l'emploi*, les interlocuteurs sociaux bruxellois, et au premier chef la FGTB de Bruxelles, ont marqué leur ambition d'ouvrir un véritable dialogue économique et social, en vue de **sceller un nouveau pacte de croissance urbaine**.

1 « Le 'pacte urbain', élaboré dès la fin du 19^e siècle entre tous les acteurs et mis en œuvre progressivement au cours du 20^e siècle garantissait un futur crédible pour les habitants. Ce pacte proposait au monde du travail de s'investir dans la production industrielle, en contrepartie de quoi il (lui) était garanti un emploi stable, un accès au crédit, un logement adapté, des équipements collectifs, l'école et la formation professionnelle pour les enfants avec, à la clé, un avenir d'insertion pour tous. » (Pierre Ansay, *La nouvelle question sociale des villes. Éléments d'analyse*, in Initiatives locales et développement social de la ville; les cahiers de la DRISU, Bruxelles, juin 1998).

MISE EN PERSPECTIVE

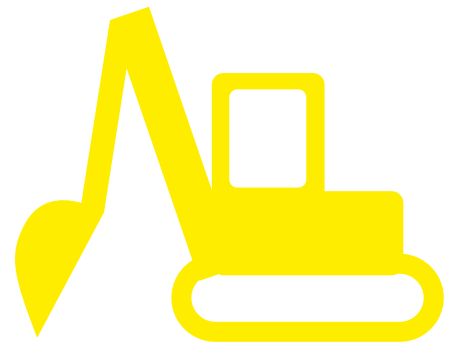
À l'occasion de la fête du 1^{er} mai 2007, nous avons dressé, en Conseil syndical, un « bilan » de mi-législature des politiques menées à Bruxelles et débattu du projet économique que nous voulons porter, ensemble, au bénéfice de tous les travailleurs bruxellois, qu'ils vivent ou non dans la capitale.

AU COURS DE CES TRAVAUX, NOUS AVONS ÉTÉ CONFRONTÉS À TROIS QUESTIONS ESSENTIELLES :

1 Comment dessiner correctement l'avenir de Bruxelles, pour ses habitants mais aussi pour l'ensemble des travailleurs, flamands et wallons, qui viennent y exercer leur activité professionnelle ?

2 Quel type de développement économique convient-il de privilégier pour corriger les déséquilibres économiques et sociaux bruxellois ? Quels leviers doit-on mobiliser ?

3 Comment relayer efficacement les attentes des travailleurs *habitant à Bruxelles* quant à leur « cadre de vie global » (logement, services,...) ?



LE TOURNANT POLITIQUE DES ANNÉES '70

04 05

Inégalités croissantes, chômage massif, précarisation du travail, affaiblissement des services collectifs... sont souvent présentés comme des conséquences inéluctables de « la crise », comme une sorte de *fatalité*, en somme.

Pourtant, comme nous l'avons développé dans la brochure « *Histoire non écrite de l'Économie belge de 1945 à 2005* », co-éditée par la FGTB de Bruxelles, la CSC et ATTAC¹, cette précarisation croissante de la population (et du monde du travail en particulier) est liée à *des choix politiques* qui s'inscrivent dans un véritable changement de régime, initié à partir des années '70.

La crise du pétrole de 1973 a constitué un fabuleux « prétexte », une opportunité saisie par certains groupes dominants pour imposer une remise en cause profonde du pacte social de l'après-guerre (le compromis productiviste), basé sur des politiques publiques volontaristes, axé sur l'objectif du plein emploi, sur la mise en place d'un système de répartition des richesses (développement de la sécurité sociale, des services publics), sur des politiques de relance économique et un encadrement des flux financiers...

Au début des années '70, alors que le prix du pétrole explose et que les gains de productivité diminuent, les entreprises ne parviennent plus à maintenir leur taux de profit et les faillites se multiplient. La « crise » est, en ce sens, *d'abord* une crise de la rentabilité des entreprises et du capital...

Pour rétablir les taux de profit, les pays occidentaux opèrent, entre 1971 et 1982, des choix politiques déterminants, à l'opposé de ceux opérés durant la période 1945-1971 :

- les politiques de plein emploi sont abandonnées au profit de la lutte contre l'inflation (le maintien d'un chômage structurel devient, dans ce cadre, un mal nécessaire pour faire baisser les salaires...);
- les politiques axées sur le renforcement de la *demande* économique (par une amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs) laissent la place à des politiques axées sur l'*offre* (par la diminution des coûts des entreprises);
- à l'*encadrement* des marchés financiers succède leur *déréglementation*, permettant la mobilité des capitaux au niveau mondial et, de manière générale, le renforcement

du pouvoir des détenteurs de capitaux (les créanciers au détriment des États endettés, les actionnaires face aux travailleurs...). Cette « liberté » de circulation des capitaux a constitué un élément primordial dans le changement de rapport de forces entre capital et travail;

- enfin, **la compétitivité des entreprises devient le leitmotiv des politiques publiques en matière économique.**

Au milieu des années '80, ces politiques néo-libérales ont atteint leur objectif : les taux de profit sont rétablis... au prix d'une précarisation d'une partie croissante des salariés et de l'affaiblissement, voire du démantèlement, des instruments de la politique économique; c'est un retour aux politiques libérales dures, dans lesquelles l'avenir de la société et les rapports sociaux sont laissés au libre jeu du marché et de la concurrence. Désormais, ce ne sont plus les États qui « décident » : ce sont les investisseurs qui choisissent « souverainement » le lieu de leurs investissements !

Insister sur ces points nous permet de mieux déconstruire le discours (devenu dominant) qui nous présente toutes ces évolutions comme « inéluctables », alors qu'elles ont été le produit de choix politiques déterminants, dont le refrain est connu depuis longtemps : « moins d'État, plus de marché » ou encore « l'État au service du marché ».

Si la marge de manœuvre des pouvoirs publics en matière économique a été fortement rétrécie, leur intervention s'est surtout concentrée autour d'un objectif : **renforcer les avantages concurrentiels pour attirer les entreprises**. Cette logique de diminution des coûts est censée amener les entreprises, par « rebond », à créer davantage d'emplois. Cet argument est d'ailleurs systématiquement avancé pour justifier auprès de l'opinion publique l'encadrement des salaires, des réductions de cotisations sociales, des exonérations fiscales, la flexibilisation du travail, la déréglementation du marché de l'emploi,...

Bref, depuis le milieu des années '80, la part des revenus du travail dans la richesse nationale a fortement diminué, au bénéfice de la rémunération du capital, et le chômage a atteint des taux extrêmement élevés

Cette explosion du chômage structurel doit être mise en lien avec :

- l'arrêt de la réduction de la durée du travail (qui avait contribué à absorber, jusque dans les années '80, la croissance de la population active) ;
- la «grève de l'investissement productif», soit le fait que les profits ne sont plus principalement réinvestis sous forme productive mais sont utilisés -dans une proportion croissante- à des opérations *financières*, à la rémunération des actionnaires ;
- et le développement de nouveaux statuts d'emploi précaire, se situant entre le chômeur complet indemnisé et le salarié à temps plein à durée indéterminée.

D'autre part, les nouvelles formes d'organisation du travail exercent une pression accrue sur les salariés, dont la charge de travail et la productivité ne cessent d'augmenter, ce qui permet aux employeurs de se débarrasser d'un part croissante d'entre eux... au détriment des conditions de travail de ceux qui restent. L'exemple de Volkswagen Forest le montre bien: les efforts des pouvoirs publics (aides et soutiens de diverses natures) et des travailleurs, qui se traduisaient par le niveau élevé de productivité de l'entreprise, ont été récompensés par... une violente restructuration, aux effets désastreux pour le monde ouvrier et pour une région comme Bruxelles: nombreux licenciements, réduction des salaires, augmentation de la charge de travail. Pour y parvenir, la direction de Volkswagen a utilisé la menace de la délocalisation de l'outil de production, en jouant sur la concurrence entre ses différents sites de production.

Cet événement montre clairement que *«le libéralisme, qui imprègne les politiques gouvernementales, ne met pas tant en concurrence les entreprises mais permet au contraire à celles-ci, en situation de monopole ou de concurrence oligopolistique, de mettre en concurrence [...] les territoires et les États»²!*

1 Téléchargeable sur www.fgtbbruxelles.be

2 Mateo Alaluf, *La compétition territoriale, nouvel avatar de la concurrence pour un dumping social permanent*, in *L'Année sociale*, 2004, Institut de sociologie, ULB, 2005.

Dans ce cadre, les politiques publiques se trouvent réduites à *organiser* le dumping social, en le doublant d'un dumping fiscal: encadrement des salaires (loi de 1996 de sauvegarde préventive de la compétitivité), flexibilité du marché de l'emploi, nombreuses réductions d'impôts et de cotisations sociales,...

Cette double logique d'attractivité et de compétitivité pousse les pouvoirs publics à penser le territoire national, *et désormais régional*, non plus comme l'espace d'organisation de la production de richesses mais comme un réservoir de ressources, à adapter et à mettre à disposition des entreprises en termes de formation de la main-d'œuvre («capital humain»), d'infrastructures, d'aides et de facilités diverses.

En effet, dans ce type de logique, les entreprises ne mettent pas seulement en concurrence des pays mais également des territoires au sein même d'un État-nation, comme c'est devenu le cas en Belgique, où les trois régions se disputent les investisseurs privés à coup d'incitants financiers.

Est ainsi remis en cause le rôle de l'État fédéral comme acteur principal d'intervention publique, au profit d'instances supranationales (Commission européenne, Organisation mondiale du commerce,...) mais aussi de collectivités «locales» (Régions, Communes) qui ont acquis un pouvoir accru dans l'élaboration et l'application des «règles» économiques. Les politiques régionales sont donc elles-mêmes gagnées par cette logique de compétitivité: il s'agit de rendre le territoire attractif pour les entreprises, les capitaux, les «cerveaux»...

Dans un tel contexte, une question s'impose, aujourd'hui: *«va-t-on poursuivre, au-delà de toute raison, ce traitement brutal? Ou bien, comme le promettaient certaines affiches, déjà anciennes, à l'enseigne du «retour du cœur», va-t-on revenir vers un modèle de prospérité partagée?»* ■

LE DEVENIR ÉCONOMIQUE DE BRUXELLES

06 07

L'ensemble des statistiques économiques le confirment: la Région bruxelloise est une région extrêmement prospère en termes de production de richesse. Alors qu'elle ne rassemble que 10% de la population belge, elle concourt pour près de 19% à la création de richesses en Belgique (19% du produit intérieur brut national). Premier bassin d'emplois du pays, bénéficiant d'une très haute productivité de sa main-d'œuvre (20% supérieure à la moyenne nationale), Bruxelles est considérée comme la 2^e région la plus riche d'Europe.

Pourtant, ce bon dynamisme économique profite peu aux Bruxellois. **Il y a trente ans, les Bruxellois disposaient, en moyenne, des revenus les plus élevés de Belgique. Aujourd'hui, c'est l'inverse: les Bruxellois sont devenus les plus pauvres...** En effet, le revenu imposable moyen par habitant est de loin inférieur à la moyenne nationale et l'écart ne cesse de se creuser, depuis les années '70, époque où les revenus des Bruxellois étaient de 40% supérieurs à la moyenne nationale... Et que dire des écarts de revenus et de richesses à l'intérieur même de la Région bruxelloise, commune par commune, quartier par quartier?

Quelles sont les mutations économiques qui expliquent ce décrochage croissant entre création de richesses et revenus de la population en Région bruxelloise? Quels sont les ressorts de ce dynamisme économique qui, hélas, est particulièrement excluant pour les Bruxellois?

Plusieurs facteurs explicatifs permettent de répondre à ces questions et d'adapter nos stratégies.

La désindustrialisation urbaine

Historiquement, dès le 19^e siècle, Bruxelles fut une ville industrielle d'importance. Attirées par la proximité des capitaux, la présence d'une importante main-d'œuvre ouvrière et la diversité des qualifications disponibles, de nombreuses industries se sont installées et ont prospéré en Région bruxelloise. Au cours des années '50, l'emploi dans l'industrie manufacturière va culminer pour atteindre près de 173.000 postes de travail. Bruxelles est donc bien une ville de tradition ouvrière.

Au fil des ans, Bruxelles, comme capitale belge et européenne, a cependant connu une transformation radicale de son tissu industriel et productif. Les activités industrielles, qui ont façonné l'histoire économique et sociale

de la ville ont, en effet, progressivement disparu pour faire place à une économie essentiellement orientée vers les activités de service.

Aujourd'hui, sur plus de 650.000 emplois, on retrouve à peine 40.000 emplois salariés dans l'industrie manufacturière. *«Et encore, une moitié de ceux-ci sont-ils réservés à des employés: la désindustrialisation bruxelloise est en fait sous-estimée par les statistiques, dans la mesure où ce qui reste d'emplois dits industriels dans la partie centrale de Bruxelles relève, le plus souvent, de sièges sociaux, c'est-à-dire, de fait, de logiques du tertiaire».*¹

Ce phénomène, connu sous le nom de tertiarisation de l'économie bruxelloise, a produit des effets défavorables pour les travailleurs. *En se spécialisant dans des activités de service demandant une main-d'œuvre toujours plus qualifiée, l'économie bruxelloise a laissé de côté toute une partie de la population.* Le secteur industriel aujourd'hui en disparition, fournissait, en effet, à la classe ouvrière, d'importantes possibilités d'emplois.

L'expansion du bassin économique

La désindustrialisation de Bruxelles s'est expliquée, dans un premier temps, par **la migration des activités industrielles vers la périphérie (Halle, Vilvoorde, Zaventem, Groot-Bijgaarden, Nivelles,...)**, qui offre de grands espaces vierges, à des conditions très avantageuses et à proximité de grands axes de communication (autoroutes, aéroports, voies fluviales,...).

Cependant, la périphérie bruxelloise connaît également une croissance importante des activités de service. Entre 1988 et 2004, la croissance de la production de services en périphérie a été de près du double de celle de la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de la même

période, le nombre d'établissements de l'industrie manufacturière a chuté de 39 % à Bruxelles, alors qu'il augmentait d' 1 % en périphérie².

On constate, entre 1995 et 2004, que la croissance économique des communes situées autour de Bruxelles (+ 2,6 % par an) est supérieure à celle de la Région de Bruxelles-Capitale (+ 2,3 % par an) et que cette croissance est, en outre, un peu plus créatrice d'emplois en périphérie qu'à Bruxelles (0,9 % de création d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale pour 1,1 % en périphérie).

Outre cet «étalement», chaque année, ce sont quelques milliers de ménages bruxellois qui quittent le centre urbain pour s'installer en périphérie.

Ce phénomène d'expansion géographique du bassin économique de Bruxelles a d'importantes conséquences sur notre région: « [...] les populations défavorisées, subissant des taux de chômage élevés, résident massivement dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont la base fiscale est dès lors faible; une part importante des populations aisées, bien qualifiées, habite en périphérie flamande ou wallonne (et) 'navette', chaque jour, vers la capitale »³.

De nombreuses études ont ainsi montré que la zone économique de Bruxelles s'étend bien au-delà du territoire des 19 communes. Bruxelles et sa périphérie sont fortement interdépendantes en raison du nombre élevé de navetteurs et des liens directs qu'entretiennent les entreprises bruxelloises avec celles de la périphérie.

L'internationalisation et la spécialisation de l'économie

Le statut de capitale nationale et internationale de Bruxelles a sans conteste un pouvoir d'attraction sur les activités économiques et sur les entreprises étrangères.

Attirées par un accès central au marché et aux clients, par la présence de travailleurs hautement qualifiés et potentiellement polyglottes, par un réseau de transports et de communications très développé, les entreprises n'hésitent pas à installer leur siège commercial ou administratif dans notre capitale: « 1/3 des entreprises étrangères situées en Belgique sont installées à Bruxelles, ce qui représente 38 % de l'emploi. [...]. (En outre) plus de 22.000 personnes sont employées dans une institution internationale en RBC »⁴. Cette réalité bruxelloise a d'importantes conséquences sur la structure même du tissu économique: **Bruxelles est sur-spécialisée**, par rapport à la Belgique, dans des

secteurs bien spécifiques comme les administrations publiques et certains secteurs à très haute valeur ajoutée comme l'immobilier, les services aux entreprises ou encore les activités financières.

Quand on sait que près de deux demandeurs d'emploi sur trois, à Bruxelles, n'ont pas terminé leurs études secondaires et que les travailleurs de qualification ouvrière enregistrent un taux de chômage quatre fois plus élevé que les plus qualifiés, on comprend que cette sur-spécialisation dans des secteurs à très haute valeur ajoutée, fortement orientés vers l'extérieur et demandant du personnel très qualifié, augure mal de l'avenir de nombre de travailleurs bruxellois.

Un avenir de grande métropole ?!

« L'économie belge a un caractère mono-centriste structuré autour de Bruxelles »⁵. Malgré sa petite taille, grâce à sa position au cœur de l'Europe, Bruxelles dispose des atouts économiques des grandes métropoles, qui exercent sur les entreprises un effet d'attraction très puissant. Comme toutes les grandes villes, elle offre un éventail de services et de biens intermédiaires permettant un accroissement de la productivité.

C'est que l'implantation des entreprises en ville offre des avantages qui contrebalancent les nombreux inconvénients de ce choix, notamment en termes d'espace, de contraintes environnementales et de coût du bâti. Ces atouts sont très divers: proximité avec la clientèle, offre abondante de sous-traitances, accès à une population plus large de travailleurs qualifiés grâce aux moyens de communication, densité des réseaux d'information formelle et informelle, échanges et diffusion d'idées et d'innovations, commodités pour les travailleurs en termes d'accès aux commerces et aux services de proximité,...⁶

C'est ce qui explique que de nombreuses entreprises, qui avaient été attirées par un zoning en périphérie, reviennent s'implanter en ville pour renouer avec de tels avantages, qui constituent autant de facteurs favorables à leur croissance économique. Les retombées ne sont pas négligeables pour les Bruxellois, même si elles sont loin d'être suffisantes pour leur assurer sécurité de l'emploi et bien-être.

Les gestionnaires publics de la ville s'attachent immanquablement à entretenir ce potentiel d'attractivité et à assurer un climat économique et social « positif », ce qui est pour le moins compromis par la violence du chômage et la prégnance de la précarité... ■

SYNTHÈSE DES DÉFIS ET DES OPPORTUNITÉS

L'avenir de Bruxelles doit être envisagé sous quatre angles déterminants :

1 Les mutations profondes de son tissu industriel

- délocalisation des activités productrices ;
- migration en zone suburbaine des activités économiques ;
- besoin de main-d'œuvre de plus en plus qualifiée ;
- développement urbain de « services aux entreprises », recourant à de la main-d'œuvre moins qualifiée mais... sous statut précaire.

2 L'appauvrissement de ses habitants

- précarité de l'emploi : statuts précaires, bas salaires, travail au noir ;...
- chômage massif ;
- forte immigration issue des marges de l'Europe, mal rémunérée ;
- crise du logement ;
- sous-financement structurel des services et des équipements collectifs assurant la redistribution des richesses : système éducatif, services sociaux, organismes d'emploi et de formation professionnelle ;...

3 Les faiblesses de sa « gouvernance urbaine »

- frontières institutionnelles étriquées, n'englobant pas le véritable bassin économique ;
- déficit fiscal ;
- complexité institutionnelle 'inouïe' pour gérer une ville-région : une région, trois commissions communautaires, deux communautés, 19 communes... !
- « prise en otage » permanente de la ville-région par des enjeux de type communautaire ;
- absence de « prise » sur certains leviers essentiels du développement régional, comme l'aéroport international de Bruxelles ;
- dialogue économique et social à construire.

4 Les atouts de ses fonctions de capitale et de métropole internationale

- présence des institutions européennes ;
- carrefour économique de la région flamande, mais aussi de la région wallonne ;
- grande concentration d'emplois ;
- importants flux financiers ;
- concentration d'universités et de pôles de recherche.



1 Christian Vandermotten & Pierre Marissal, *La production des espaces économiques*, 2^e éd., Bruxelles, ULB, 2004, p. 245.

2 Didier Baudewyns, *Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise. Spécialisation ou diversité?*, Brussels Studies, n°3, 1^{er} février 2007, p°5.

3 Christian Vandermotten & Pierre Marissal, *Op. cit.*, p°247

4 *Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Trimestriel, janvier 2007, page 22.

5 Jacques-François Thisse & Isabelle Thomas, *Bruxelles et Wallonie : une lecture en termes de géographie et d'économies urbaines*, UCL, 7 octobre 2006.

6 Bien entendu, il est important de rappeler que cette dynamique urbaine repose également sur l'essor particulièrement florissant, à Bruxelles, du travail au noir, de l'économie informelle et des sous-traitances mafieuses. Thème déjà abordé en conseil syndical (cf. : « *Mutations industrielles et transformation du travail* », dossiers de la FGTB de Bruxelles, n° 8, février 2006).



Le Plan régional de développement (PRD)

Avant la création de la Région, durant les années '70 et '80, Bruxelles a été délaissée par le pouvoir central et... par la bourgeoisie urbaine, qui lui préférait la périphérie verte. À l'instar de Berlin, Bruxelles a vu son tissu urbain dévasté par des promoteurs immobiliers sans scrupules, qui ont rasé de nombreux quartiers populaires et démembré la ville.

Au cours des années '90, le projet de ville de la toute jeune région a été essentiellement de nature *urbanistique*. Le premier plan régional de développement (PRD), adopté en 1995, a redonné à Bruxelles une structure de ville habitable et a contribué à y stabiliser une population diversifiée.

Sur le plan économique, le PRD a consisté essentiellement à assurer un encadrement des activités administratives et à **protéger, par des mesures urbanistiques, la mixité de la ville en garantissant l'existence des fonctions faibles telles que le logement et les activités industrielles.**

Le second PRD, adopté en 2002, a confirmé ces objectifs initiaux :

- « assurer à la région une population diversifiée tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie ;
- favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois pour les Bruxellois, en évitant une sur-spécialisation de l'économie bruxelloise dans les fonctions administratives ;
- inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets phares intégrés et facteurs de développement durable, autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme ».

La politique économique de la Région est alors essentiellement tournée vers l'extérieur et la diversification économique : création d'un climat favorable aux entreprises, prospection des investisseurs étrangers dans divers secteurs stratégiques¹, développement de zonings industriels, renforcement de la vocation économique du port de Bruxelles, revitalisation des quartiers en crise, aides à la création et au développement de petites entreprises,...

Le pouvoir régional a en outre marqué son intention de mettre en œuvre un véritable dialogue entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs publics bruxellois afin de renforcer l'efficacité des initiatives publiques en matière d'économie et d'emploi. La première concrétisation de cette intention a été, en juin 2002, la conclusion, avec les interlocuteurs sociaux (dont la FGTB de Bruxelles), du **Pacte social pour l'emploi des Bruxellois**. Premier accord social de ce type en Région de Bruxelles-Capitale, il portait essentiellement sur la contribution des *secteurs professionnels* à la politique régionale de l'emploi. Il prévoyait également le *ciblage* et la *contractualisation* des aides aux entreprises.

Le Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles (C2E)

Frappé par la flambée du chômage (23% en 2003), que les politiques antérieures n'ont pas réussi à endiguer, le gouvernement actuel tente de donner un nouvel élan à la politique de développement économique de Bruxelles.

Cette volonté sera concrétisée, en mars 2005, par la signature, entre le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux, du *Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles* (C2E). Conçu comme un véritable outil stratégique visant à la fois la réduction du chômage et un redéploiement économique durable de la Région, il doit déterminer l'action du Gouvernement jusqu'en 2010.

L'ambition annoncée du C2E est de mobiliser l'action publique, en partenariat avec les forces économiques et sociales régionales, afin de corriger les déséquilibres structurels de la Région et de promouvoir une économie plus diversifiée.

Pour « remettre l'entreprise au cœur des préoccupations de la ville », le *Contrat* fait le choix de cibler l'action gouvernementale principalement sur :

- les aides à la création et au développement d'entreprises ;
- l'augmentation des terrains disponibles pour l'activité économique (réserve foncière) ;

– le soutien prioritaire à trois secteurs porteurs d'innovation et à trois secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois ;
– la gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles. Des mesures visent également la revitalisation du commerce et le soutien à l'économie sociale.

Les aides publiques

Le C2E prévoit « une analyse qualitative et quantitative qui fera le point sur la situation concurrentielle de Bruxelles par rapport aux deux autres régions », notamment en termes de fiscalité des entreprises.

Dans le chantier « stabilisation fiscale et incitants fiscaux », le C2E propose également de nouer un dialogue avec les communes afin de « corriger les effets induits d'une taxation peu efficiente en termes de rapport recettes/coûts/effets indirects sur le phénomène de délocalisation d'entreprises ou de réduction d'implantation d'entreprises. »

Dans ce cadre, en mars 2007, le gouvernement régional a déposé un avant-projet d'ordonnance invitant les communes à supprimer des taxes pouvant apparaître relativement anachroniques et peu favorables au développement de l'emploi, comme les taxes sur les écrans d'ordinateurs. L'objectif poursuivi est celui d'une plus grande harmonisation des fiscalités communales.

Cette mesure ne devrait pas mettre à mal l'équilibre financier, déjà précaire, des communes, grâce à un Fonds de compensation, qui devrait neutraliser à 100% les pertes fiscales communales.

En revanche, en contradiction avec ses propres intentions, annoncées dès l'accord de majorité, le gouvernement n'a pas installé de dispositif permettant de garantir que la diminution de la fiscalité aura des répercussions en termes de création d'emplois. Dans un tel contexte, nous avons exigé une évaluation stricte de cette ordonnance avant la fin de l'actuelle législature. Le gouvernement s'est engagé à la produire...

Les terrains industriels

La Région s'est engagée à accroître sa réserve foncière, en acquérant notamment d'anciens terrains de la SNCB (Delta, Gare Josaphat, Schaerbeek formation,...).

Mais que fera-t-elle de ces terrains? Va-t-elle se comporter comme...un agent immobilier parmi d'autres ou, au contraire, va-t-elle utiliser ces terrains pour privilégier les fonctions faibles de la Ville-Région? *On touche ici, chacun le comprend, à une question vraiment fondamentale...*

À noter encore: la Société régionale de développement (SDRB) est chargée d'augmenter la valeur ajoutée des sites industriels qu'elle loue aux entreprises, qui relèvent à 95% des secteurs d'activité industrielle. La SDRB gère à peu près un tiers des surfaces industrielles bruxelloises, ce qui correspond à environ 15.000 emplois. Sur base d'enquêtes de satisfaction menées auprès des entrepreneurs et de leurs salariés, des services de proximité seront développés sur les sites afin d'en accroître l'attractivité: restauration de collectivité, blanchisseries, crèches, salles de sport,...

Les secteurs prioritaires

Interlocuteurs sociaux et gouvernement ont déterminé:

- **trois secteurs porteurs d'emplois** pour les Bruxellois: le commerce / horeca, la construction et le non-marchand;
- **trois secteurs porteurs d'innovation**: la santé, l'environnement et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

À ce stade de mise en œuvre du C2E, l'action gouvernementale s'est (quasi exclusivement) attachée à développer des mesures favorables à un des secteurs porteurs d'innovation, celui des technologies de l'information et de la communication.

Les mesures en faveur des autres secteurs demeurent aujourd'hui virtuelles, mises à part la constitution et l'ani-

La mise en concurrence de la Région de Bruxelles-Capitale avec les deux autres régions, via la surenchère des aides économiques et fiscales est stérile, à la fois sur le plan économique et sur le plan social.

mation, par l'Agence bruxelloise de l'entreprise, de réseaux d'entrepreneurs des secteurs porteurs d'innovation. Bien entendu, le soutien apporté à des secteurs porteurs d'innovation et fortement orientés vers des activités économiques à portée internationale bénéficie fort peu aux travailleurs bruxellois les plus précarisés...

La gestion coordonnée du bassin économique

Le C2E comporte également un chantier portant sur la nécessité de solidariser Bruxelles et son hinterland économique et de mettre en place une stratégie de développement économique *coordonnée* entre les trois régions, couvrant l'ensemble du bassin économique bruxellois (50 à... 130 communes). En effet, la mise en concurrence de la Région de Bruxelles-Capitale avec les deux autres régions, via la surenchère des aides économiques et fiscales, est stérile, à la fois sur le plan économique et sur le plan social.

Un premier accord de coopération a été conclu en ce sens par les trois régions, portant sur les interactions entre leurs marchés de l'emploi respectifs.

À nos yeux, 3 accents prioritaires s'imposent de prime abord:

- mener, avec la *Wallonie*, une politique de formation commune des travailleurs;
- mettre en place, avec la *Flandre*, une véritable politique de mobilité vers les zonings flamands;
- confronter les stratégies économiques par secteur et par zoning, pour rechercher les *complémentarités*. ■



 1 Technologies de l'information et de la communication, santé, biotechnologie, industrie de précision, agroalimentaire, environnement, logistique, finance.



LES POINTS CRITIQUES

La politique de développement économique poursuivie par la Région est fondée sur une série d'options et d'enjeux stratégiques, qui comportent certains risques et avantages. Il est important de bien les apprécier avant de déterminer les priorités des travailleurs bruxellois.

L'attractivité externe

Depuis que la Région existe, les autorités publiques tentent avant toute chose de promouvoir *l'attractivité de la ville* auprès des investisseurs extérieurs et privilégient, de ce fait, le développement du secteur tertiaire à haute qualification, lié à la fonction internationale de Bruxelles.

Le nouveau plan annoncé par le Gouvernement régional¹ concernant le développement du rôle national et international de Bruxelles s'inscrit dans cette perspective. Il devrait décider notamment de grands travaux d'infrastructure et de nouveaux services urbains, favorisant davantage encore l'implantation dans la ville d'administrations internationales et de centres d'affaire. Cette stratégie devrait permettre d'accroître la concentration des richesses dans la ville en tablant, à terme, sur un *effet-retour* positif sur ses habitants, en termes d'emploi et de recettes régionales.

Certaines mesures du C2E visaient déjà à renforcer cette *attractivité du territoire*: stabilisation des fiscalités régionale et communales, suppression des taxes locales nuisibles, mise à disposition d'infrastructures pour les entreprises, création de zones franches,...

La réussite de ce type de stratégie est dépendante de décisions prises par des investisseurs privés qui ne sont pas, de prime abord, des Bruxellois; c'est en ce sens que l'on peut parler de **développement «exogène»**, c'est-à-dire mené par des acteurs *extérieurs* à la Région.

La mise en compétition des régions et cette tendance au développement «exogène» ont accru le caractère hétéronome² de leur économie. Non seulement la richesse, le travail, l'activité économique du territoire résultent d'acteurs extérieurs mais les pouvoirs publics régionaux perdent une partie de leur capacité à prendre des décisions et à maîtriser l'avenir.

Comme précisé ci-dessus, de cette course à la diminution constante des coûts pour les entreprises et au renforcement de l'attractivité de Bruxelles, les **conditions de travail** ne sortent pas indemnes: au cours des dernières années, elles ont connu une nette dégradation via, notamment, la prolifération des sous-traitances et l'explosion des contrats de travail précaires.

Bref, «on peut parler (ici) **d'un modèle extraverti**, tourné vers l'internationalisation de Bruxelles, mais qui ne prend pas en compte les potentialités endogènes, celles qui sont liées au développement local. D'ailleurs, les retombées d'une telle politique n'atteignent pas certains quartiers, communes et groupes sociaux»³.

La mobilisation des ressources internes

C'est bien pourquoi il est fondamental de se baser *aussi* sur le potentiel de développement économique interne au territoire. On parle alors de **développement «endogène»**, c'est-à-dire d'un développement qui repose sur les ressources et sur l'investissement d'acteurs intérieurs, soit une politique économique qui parte des potentialités locales, et les renforce⁴.

De nombreux pays et régions ont développé de nouvelles stratégies industrielles, inspirées par l'expérience de la Silicon Valley, aux États-Unis, fondée sur le développement de «**pôles de compétitivité**», devant permettre un développement ne misant plus seulement sur l'attractivité d'activités extérieures mais sur les ressources propres au territoire.

Dans cette optique, pour rester compétitives, les régions ont intérêt à se concentrer sur un petit nombre de secteurs d'excellence, pour lesquels elles disposent d'un patrimoine et des savoir-faire qui gardent une certaine spécificité locale. Les pôles de compétitivité invitent donc à une spécialisation économique des territoires, axée sur

des secteurs « traditionnels » incorporant une haute technologie. Ainsi, pour éviter les délocalisations, les politiques industrielles doivent parier sur l'innovation afin d'atteindre une compétitivité et une visibilité internationale.

Plus concrètement, un **pôle de compétitivité**, c'est la « combinaison sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant »⁵.

Cette stratégie se caractérise par :

- un **rôle clé des pouvoirs publics régionaux** dans la coordination de ces pôles (cibler les aides sur les entreprises inscrites dans un « pôle » [aides à l'investissement, exonérations fiscales, allègement des charges sociales, ...] ; encourager les partenariats entre entreprises et centres de recherches et de formation) ;
- la concentration des moyens budgétaires sur certains secteurs, considérés comme d'avenir, innovants (ou risquant de subir une délocalisation) ;
- le rapprochement et la création de collaborations (synergies) entre entreprises, universités, centres de recherche et centres de formation ;
- le soutien plus particulier au développement des innovations et des nouvelles technologies dans la recherche.

Si elle est envisagée comme une alternative au modèle extraverti de l'attractivité externe, la stratégie des pôles de compétitivité ne vise pas moins à créer un climat accueillant pour les entreprises (*entreprise friendly*), réclamant un abaissement de la fiscalité et des contraintes réglementaires.

Mais cette *attractivité du territoire* sera d'abord basée sur la valorisation des compétences locales (en formation, technologie, infrastructures,...) plutôt que sur une approche conçue *strictement* en termes de coûts pour l'investisseur. La compétitivité se joue ainsi essentiellement sur son volet qualitatif, incorporant une haute valeur ajoutée en connaissance et technologie (haute formation du personnel & innovation), et non sur son volet quantitatif, classiquement fondé sur la baisse des coûts salariaux. Bien entendu, cette dernière optique est toujours à l'œuvre dans de nombreux secteurs, en particulier les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre non délocalisables.

La planification urbaine et la politique d'acquisition foncière de la Région jouent, un rôle déterminant pour l'avenir économique et social de Bruxelles.

Un des aspects de cette stratégie repose sur le **rapprochement entre la formation, la recherche et les entreprises**.

C'est notamment avec cet objectif qu'ont été créés les *Centres de référence professionnelle*, qui doivent permettre, sur base d'une synergie entre acteurs publics et privés de formation, de mettre à disposition des outils pour permettre une formation optimale des travailleurs. Bien entendu, un rapprochement entre le monde de l'enseignement, de la recherche et des entreprises comporte également des risques, auxquels il faut rester attentif. D'abord, le risque d'une instrumentalisation de la formation, qui deviendrait entièrement subordonnée à la satisfaction des besoins mouvants (et à très court terme) des entreprises, avec un recyclage permanent des connaissances acquises, au détriment de l'acquisition de compétences plus générales, valorisables sur le long terme.

Ensuite, cette approche qui vise à la constitution dans l'enseignement de **pôles d'excellence** articulés aux pôles de compétitivité (les uns devant servir à alimenter les deuxièmes en forces de travail) entraîne le risque d'une perte de la diversité des compétences et des connaissances dans la population. Les compétences et formations non suffisamment rentables ou valorisables sur un marché de l'emploi de plus en plus spécialisé risqueraient, en effet, de disparaître ou -à tout le moins- d'être délaissées.

De même, orienter la recherche scientifique sur les besoins de la compétitivité économique entraîne le risque de l'abandon d'une série de missions qui sont peu valorisées ou valorisables d'un point de vue strictement marchand. C'est donc le risque de voir se développer une conception strictement utilitariste des systèmes éducatifs et de recherche.

Enfin, la concentration autour de quelques secteurs clés et la perte de diversité sectorielle comporte également des risques importants dans une économie mondiale hyper-compétitive où certains acteurs, particulièrement « porteurs » aujourd'hui, peuvent ne plus l'être demain...

L'économie de proximité

Le C2E ouvre également une autre piste de développement endogène, ciblée, cette fois, sur la satisfaction des besoins des Bruxellois et sur la mobilisation de leurs propres ressources de travail. Elle vise le développement d'une politique économique inscrite dans le long terme et qui tienne compte des besoins spécifiques des populations.

Les villes concentrent une série de services et d'équipements collectifs, sociaux, culturels et éducatifs, accessibles au plus grand nombre. Assurés par les pouvoirs publics et le secteur non-marchand, ils contribuent à une redistribution plus équitable de la richesse produite. Ils procurent, en outre, de l'emploi à bon nombre de Bruxellois dont les compétences professionnelles intéressent parfois peu l'économie marchande. Enfin, ils contribuent au développement économique en satisfaisant de nombreux besoins sociaux des travailleurs mobilisés par l'appareil de production.

Les besoins sont croissants, liés notamment au vieillissement de la population, à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, au coût de l'énergie et du logement ou encore à l'aménagement des temps de loisirs ou à la diversification des besoins culturels.

Le développement de ces différents secteurs d'activité doit être assuré sur une base durable, protégé des lois du marché; en outre, ils doivent être accessibles financièrement à toutes et à tous.

La mise en œuvre des différentes politiques économiques et sociales exige, qu'elles soient concertées et évaluées avec les représentants des travailleurs, afin d'en garantir l'équité sociale.

La richesse foncière

Si l'on interroge, aujourd'hui, un travailleur *habitant* Bruxelles, il y a fort à parier qu'il mettra spontanément en avant le fait qu'il est de plus en plus difficile (*onéreux*) de vivre en ville. Certes, certains Bruxellois disposant de beaucoup de moyens financiers peuvent acheter des biens immobiliers et pratiquer une spéculation fort lucrative. Pour tous les autres -les plus nombreux-, c'est la précarité qui domine. Autant dire que le développement socio-économique de Bruxelles requiert que soit menée une lutte réellement efficace pour juguler les prix du logement.

Certaines entreprises délocalisant leurs activités industrielles en dehors du centre ville réalisent bien souvent une formidable plus-value foncière en revendant leurs terrains à prix d'or.

Car, **désormais, en ville, la principale richesse, c'est le foncier.** Or, en cette matière, la Région n'a pas fait le choix de se doter des moyens nécessaires pour maîtriser cette nouvelle donnée économique et pour en assurer une juste régulation. Elle ne dispose pas d'une administration fiscale performante, à un moment où le Fédéral a désinvesti l'administration du cadastre, censée évaluer équitablement les revenus que cette richesse foncière procure. Les Communes sont en outre tentées d'utiliser les charges d'urbanisme ou l'outil foncier pour financer des dépenses courantes, sans se préoccuper des retombées économiques.

La planification urbaine et la politique d'acquisition foncière de la Région jouent, en ce sens, un rôle déterminant pour l'avenir économique et social de Bruxelles. Encore faut-il que ces politiques ne se soumettent pas au diktat des acteurs économiques les plus forts et qu'elles souscrivent à un véritable projet de ville, soucieux du devenir de tous les travailleurs et des habitants bruxellois...

L'indispensable renforcement du dialogue économique et social

Le *Contrat pour l'économie et l'emploi* s'est également fixé comme ambition de redynamiser le dialogue économique et social entre région, patrons et syndicats.

La mise en œuvre des différentes politiques économiques et sociales exige, en effet, qu'elles soient concertées et évaluées avec les représentants des travailleurs, afin d'en garantir l'équité sociale.

Avec les réformes successives de l'État, le modèle belge de dialogue social s'est progressivement désarticulé.

C'est certainement à Bruxelles que la concertation sociale en a le plus souffert. Les moyens consacrés à ce levier essentiel du développement (et en particulier à sa structure faîtière, le *Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale* [CESRB]) demeurent très faibles, comparés aux autres niveaux de pouvoir. Le Gouvernement régional a longtemps négligé cette instance, préférant d'autres plates-formes de concertation associant la société civile, comme la *Commission régionale de développement*.

En outre, bon nombre de dossiers et de questions stratégiques, comme l'enseignement et les politiques sociales, échappent totalement au champ de compétences du CESRB. Malgré des engagements précis souscrits par le Gouvernement, ce chantier du C2E avance lentement...

Et dans les faits, ce désinvestissement de la concertation sociale contribue incontestablement à *affaiblir la position de Bruxelles*. ■



1 Lire, ci-dessous, la contribution du Ministre-Président Charles PICQUE.

2 Se dit de ce qui « reçoit de l'extérieur les lois qui le gouvernent » et est opposé à *autonome* (Petit Robert).

3 Gabriel Maissin, *Bruxelles: l'urgence socioéconomique, Développer Bruxelles...prendre en compte ses populations?*

4 Thomas Lamarche, *Territoire: développement exogène, développement endogène et hétéronome*, Forum de la régulation 2003.

5 M. Chevallier, *Des pôles sans boussole*, Alternatives économiques, n° 256, mars 2007, p. 36.



REGARDS D'EXPERTS

BILAN ET ENJEUX

DE LA PLANIFICATION

SPATIALE DANS

LE TISSU ÉCONOMIQUE

BRUXELLOIS

PHILIPPE ANTOINE - SDRB

La SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale) est un organisme public, co-géré par les pouvoirs publics et les interlocuteurs sociaux. Sur le plan économique, elle a pour principale mission de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises à Bruxelles : des toutes petites entreprises technologiques (Starters) aux toutes grandes entreprises industrielles comme Audi ou la SABCA.

Il ne s'agit pas ici d'évoquer les grands exploits de cet opérateur public mais plutôt de comprendre l'envers du décor, et d'examiner concrètement ce qui fonctionne sur le terrain et ce qui fonctionne moins bien.

Selon une étude comparative portant sur les conditions d'accueil des entreprises dans 45 villes comparables à Bruxelles¹, il apparaît que le prix du terrain pour une activité industrielle est particulièrement peu élevé à Bruxelles, qui occupe la 37^e position, entre Bratislava, Riga et Varsovie. Au regard des autres villes européennes, Bruxelles apparaît, en effet, particulièrement bon marché.

Il est donc essentiel de comprendre pourquoi les entreprises ne se bousculent pas pour s'implanter à Bruxelles et pourquoi nous sommes si peu attractifs.

À mon sens, il faut en rechercher les causes dans les éléments suivants :

- 1 La mise en œuvre progressive et chaotique du PRAS, le plan régional d'affectation du sol, soit l'outil réglementaire définissant l'aménagement du territoire et prescrivant ce que l'on peut et ce que l'on ne peut pas faire à Bruxelles ;
- 2 La difficulté des entreprises à s'implanter ou à se relocaliser dans des zones adaptées à leur croissance et à leur activité économique ;
- 3 Les problèmes inhérents à la gestion de la mobilité en milieu urbain ;
- 4 L'obstacle des lenteurs administratives.

La saga du PRAS

Avec 162 km², notre ville-région dispose d'un territoire très exigu. Une partie importante de ce territoire est, en outre, occupée par le logement et, on l'oublie souvent, par de très nombreux espaces verts. La Forest de Soignes couvre notamment près 30 % du territoire. Les zones réservées à l'activité industrielle sont dès lors très limitées et ne couvrent que 4 % du territoire.

Dans ce contexte de rareté de l'espace urbain, la planification spatiale – c'est-à-dire l'organisation du territoire – constitue un élément central de la politique de développement économique et social de Bruxelles.

Réglementer l'affectation du sol est, en effet, indispensable afin d'éviter que les fonctions fortes de la ville comme les bureaux ne chassent les fonctions faibles. Parmi ces fonctions dites faibles, on retrouve le logement, le commerce, les équipements collectifs (écoles, etc), mais aussi les industries.

Lorsque l'on a créé la Région de Bruxelles-Capitale, en 1989, avec 8 ans de retard par rapport aux deux autres régions, le choix du premier gouvernement a été de redéfinir les règles de l'aménagement du territoire au travers d'une loi d'urbanisme (ordonnance) très ambitieuse. L'objectif était de définir des règles d'aménagement du territoire qui permettraient la mise en œuvre du nouveau projet de ville.

Le COBAT (Code bruxellois d'aménagement du territoire) se donnait pour objectif, en 1991, de « *concilier le progrès social et économique et la qualité de vie garantissant aux habitants de la Région le respect d'un aménagement harmonieux* ».

Le développement de la Région par le biais de l'aménagement de son territoire doit ainsi « *rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager* ».

Dans cette perspective, divers plans d'aménagement ont été élaborés. Ils réglementaient par zone, par quartier et par îlot, l'expansion des différentes activités urbaines.

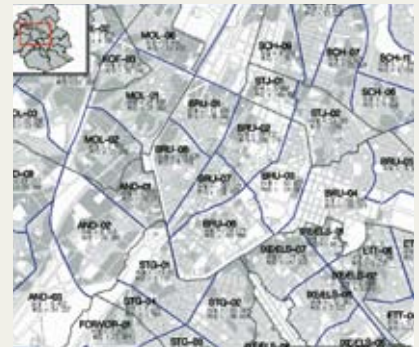
On a tout d'abord **le PRD** (plan régional de développement), qui définit les objectifs et les priorités du gouvernement en matière de projet de ville pour la durée de la législature et

Carte du PRAS



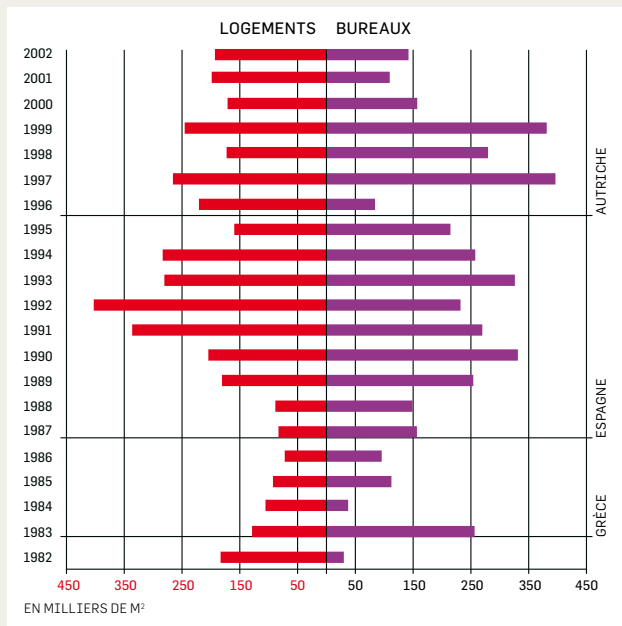
SOURCE: PRAS

Carte de la CaSBA



SOURCE: PRAS

Évolution des logements et des bureaux achevés entre 1982 et 2002



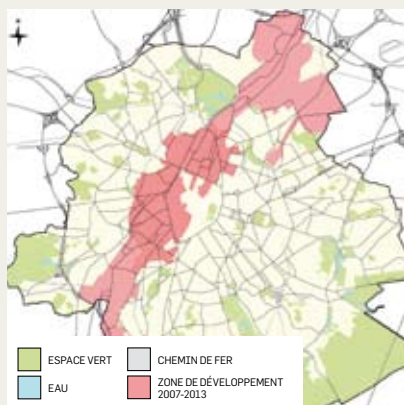
SOURCE: ATELIERS URBAINS - ARAU - 02.04.07 - CLI

Carte des zonings de la SDRB



SOURCE: SDRB

Carte de la zone de développement 2007-2013



SOURCE: PRAS

Carte des 3 zones de parking



SOURCE: PRAS

Carte des centres d'entreprises



SOURCE: SDRB

le **PRAS** (plan régional d'affectation du sol) qui est donc l'outil réglementaire qui doit permettre la mise en œuvre des objectifs et des priorités du PRD.

On retrouve cette dualité au niveau communal entre le projet et les outils réglementaires avec **les 19 PCD** (Plans communaux de développement) adoptés plic-ploc par les communes et **les 650 PPAS** (Plans particuliers d'affectation du sol) réglementant l'utilisation des terrains, au niveau d'un quartier, d'un îlot ou d'un pâté de maisons (il en existe depuis 1954).

La mise en œuvre de ces divers plans conduit à une véritable «chronologie spaghetti».

En 1989, est créée la Région de Bruxelles-Capitale. Le COBAT sera ensuite adopté (en 1991). Il définit les règles générales d'aménagement du territoire. Il faudra attendre 1995 pour l'adoption du PRD et six autres années pour le premier PRAS de la région (en 2001), qui met en pratique le PRD! Le PRAS n'est pas parfait mais fonctionnel. Pour rappel, le PRD est censé définir les priorités du gouvernement pour 5 ans de législature. Le premier PRD a été adopté à la fin de la première législature régionale de 1989-1995. Le deuxième Gouvernement l'a donc reconduit avec quelques modifications, pour la durée de la législature de 1995-1999. Après les élections de 1999, le troisième Gouvernement a décidé d'élaborer un nouveau PRD pour 1999-2004. Il sera adopté en 2002. À nouveau, l'actuel gouvernement l'a reconduit sans changement. On voit donc que l'élaboration de cet outil de politique régionale est loin d'être évident.

De plus, les plans communaux qui sont censés préciser au niveau local les PRD, suivent la chronologie des élections communales tous les 6 ans.

Quand on se saisit du PRAS, qui est le principal outil de planification urbaine parmi les acteurs économiques, on se retrouve avec un ensemble de textes et de cartes qui définissent ce que l'on peut faire à tel endroit ou à tel autre.

Le PRAS définit des zones à préférence résidentielle où le logement est privilégié; des zones d'habitation où les activités de production, les bureaux et les commerces sont fortement limités en termes de surface; des zones mixtes et des zones de forte mixité où logement et activités économiques coexistent; et des zones d'industrie urbaine, strictement réservées à l'industrie et au grand commerce. On trouve aussi les zones portuaires, les zones administratives et les zones vertes.

Dans toutes les zones, on peut faire du logement sans limitation, sauf dans les zones d'industrie, qui sont plutôt périphériques. Les activités productives (artisanat, industries, hautes technologies,...) peuvent se développer partout. En zones résidentielles, elles sont limitées à 250m² par immeuble, alors qu'en zone à forte mixité, il n'y a pas de limite. Pour les commerces, les bureaux et les hôtels, il y a également une gradation de leur taille autorisée, selon leur zone d'implantation.

Ces règles sont donc fort contraignantes pour l'implantation d'un projet économique en ville. En même temps, on peut faire un peu de tout pratiquement partout, mais pas dans les mêmes proportions. Les projets doivent donc être bien dimensionnés selon le lieu.

Ce qui est regrettable, c'est qu'au fil du temps, par choix politique, les zones d'activités industrielles ont été considérablement réduites: de +/- 7 km² avant l'adoption des plans régionaux à +/- 6 km² avec l'adoption du PRAS en 2001. Mais, heureusement, les zones industrielles supprimées ont été transformées en zones à forte mixité, où les activités industrielles ne sont pas limitées. Néanmoins, elles sont désormais en concurrence avec d'autres types d'affectations du sol possibles et spécialement, aujourd'hui, le logement.

Pour les bureaux, le PRAS comprend également une carte spécifique appelée **la CaSBA** (Carte des soldes de bureaux admissibles). Cette carte découpe le territoire en une centaine de mini-zones (ou mailles), déterminant les parties du territoire qui sont saturées en bureaux et où on ne peut plus en construire.

Au début, la Région voulait à tout prix protéger le logement qui, comme on l'a vu, était considéré comme une fonction faible de la ville, comparé à la fonction forte que constituent essentiellement les activités administratives. Le système a été construit sur ce principe. Or, il s'est avéré, à l'épreuve du temps, que l'évolution du logement n'a pas souffert de celle des bureaux. Il n'y a pas vraiment une fonction qui se fait nécessairement manger par une autre. On observe plutôt une croissance parallèle. Les extensions successives des institutions européennes en 1982, en 1986 et 1994 n'ont pas eu l'impact craint sur la croissance des surfaces administratives à Bruxelles.

En conclusion, la Région s'est donc dotée d'instruments de planification qui ne sont certes pas parfaits mais qui fonctionnent. De nouvelles priorités politiques ont été redéfinies par l'actuel gouvernement, afin de concentrer les efforts économiques sur **16 nouvelles zones stratégiques**², qui couvrent ensemble environ 1.500 Hectares (15 km²), soit 10 % du territoire régional. Elles ont toutes des caractéristiques différentes et doivent encore faire l'objet de schémas directeurs et/ou de plans particuliers d'affectation du sol d'ici à la fin de la législature.

L'ancrage bruxellois des entreprises

Pour faire face à la délocalisation des entreprises, il appartient à la Région de développer des stratégies qui favorisent l'ancrage bruxellois des entreprises, afin qu'elles puissent s'y développer.

Le prix des terrains industriels constitue bien évidemment un des premiers obstacles à l'établissement d'entreprises en ville, par rapport à la périphérie.

Suivant une enquête que la SDRB a réalisée à Bruxelles et en périphérie, le prix des terrains industriels s'élève à 150-200 €/m² à Bruxelles, 30-40€/m² dans la proche périphérie (dans un rayon de moins de 20 km) et 10-20 €/m² dans la périphérie plus éloignée (40 km).

En Région wallonne, les surfaces disponibles sont grandes. Il s'agit d'anciennes terres agricoles, non polluées. À Bruxelles, l'assainissement des anciens terrains industriels peut en effet coûter cher aux nouveaux investisseurs. Mais les services offerts dans les zonings wallons et aux alentours sont limités en termes d'aide logistique, de restauration, etc. Enfin, l'accessibilité en transports en commun est bien souvent inexistante.

Vu l'exiguïté du territoire, il faut réfléchir en termes de typologie des entreprises et des activités. Pour les entreprises qui ont besoin de contacts réguliers avec les centres de décision et d'une certaine proximité avec la clientèle, qui veulent avoir une image commerciale forte, qui veulent apparaître comme neutres linguistiquement, ou encore qui ont besoin d'un accès facile à de la main d'œuvre, l'implantation à Bruxelles est plus intéressante. Elles doivent pouvoir continuer à se développer en Région de Bruxelles-Capitale. Si, par contre, l'entreprise a des activités qui nécessitent de grands espaces de stockage, avec une densité d'emploi moindre, qui produisent de grosses nuisances, ou si l'entre-

prise subit une très forte concurrence ou encore si elle ne dispose pas de grandes marges financières, l'implantation en dehors de Bruxelles s'impose. Elle pourra certainement mieux se déployer en périphérie.

La SDRB en tant qu'opérateur public gère actuellement **42 sites ou zonings industriels**. Ils représentent 193 Hectares dédiés essentiellement au développement d'activités industrielles, soit environ 31 % des zones industrielles.

Il y a actuellement sur ces zonings publics 212 entreprises, actives dans des secteurs très divers : les technologies de l'information et de la communication, l'industrie alimentaire, l'équipement, la chimie, la biotechnologie, la construction, etc. Cela représente aujourd'hui plus de 15.000 emplois. Outre un prix au m² attractif, la SDRB s'attache à offrir sur ses zonings des services de proximité aux travailleurs : restauration, blanchisserie, garde d'enfants,...

La SDRB contribue également à la revitalisation des anciens quartiers industriels du centre ville en coordonnant 8 centres d'entreprises, sortes d'hôtels pour jeunes entreprises.

Enfin, la SDRB développe des coopérations étroites avec les universités et les centres de recherche, pour lancer de nouvelles activités dans les secteurs de pointes technologiques, via 6 incubateurs de projets. On pense souvent que les secteurs innovants à haute technologie ne sont pas créateurs d'emploi et ne génèrent que des emplois très qualifiés. Il y a des contre-exemples : une entreprise bruxelloise de pointe dans la fabrication de pots catalytiques a créé 75 emplois industriels nouveaux à Bruxelles en doublant sa chaîne de production.

En matière de mobilité

En 2002, la région adoptait une circulaire ministérielle limitant le nombre d'emplacements de parking. Son application était assez souple mais elle a été annulée par le Conseil d'État l'année passée.

Cette question de mobilité est maintenant plus strictement réglementée par le RRU, (le règlement régional d'urbanisme). Le territoire régional est désormais découpé en trois zones d'accessibilité en transports en commun. Selon les zones A, B et C, les entreprises sont plus proches ou plus éloignées d'une offre de transports public et ont en conséquence droit à progressivement plus de parkings par m².

Cette nouvelle règle s'applique aussi bien aux activités administratives, à la production de biens immatériels et aux hautes technologies.

Pour faire face à la délocalisation des entreprises, il appartient à la Région de développer des stratégies qui favorisent l'ancrage bruxellois des entreprises, afin qu'elles puissent s'y développer.

Pour toutes les autres activités, artisanales, industrielles ou autres, il n'y a plus de limitation. Ce sont donc les communes qui vont fixer le nombre de places de parking dans le cadre des permis de bâtir. Il risque donc d'y avoir de nombreuses d'applications différentes.

Si on peut tous souhaiter l'application de règles limitant, de manière drastique, l'accès des voitures au centre ville, il faut savoir que toutes ces règles fixant très bas le nombre de parkings autorisés dissuadent certaines entreprises désireuses de s'installer à Bruxelles. En outre, il reste à régler les problèmes d'accessibilité des camions.

Les lenteurs administratives

Dés qu'ils ont une certaine ampleur, les projets d'activités économiques sont soumis à des permis d'environnement (les anciens permis d'exploiter et les commodo-incommodo). La réglementation exige le dépôt d'un dossier en 3 ou en 7 exemplaires. La plupart des communes bruxelloises (14 sur 19) ont développé d'autres pratiques administratives. Ainsi, par exemple, Jette réclame 11 exemplaires. Ces pratiques sont également un frein à l'expansion économique.

La fiscalité communale et différentes taxes sur la force motrice, les parkings ou encore les écrans d'ordinateur constituent, eux aussi un frein. Conscient de cet état des choses, le Gouvernement régional a constitué un fonds de compensation pour pallier les pertes de moyens financiers des communes qui renoncent à leurs taxes sur l'informatique et la force motrice.

La simplification des procédures d'urbanisme n'est pas facile à atteindre, car la matière est complexe. Il est très difficile de doter un projet de ville d'outils réglementaires garantissant sa réalisation, sans recourir à des procédures administratives qui constituent autant de freins au développement des projets d'entreprise. Cet équilibre est l'un des défis de notre région.

En conclusion

La première conclusion à tirer, c'est qu'incontestablement, **les juristes se sont appropriés la ville**, via tous ces codes, règlements, plans et cartes. Le développement des activités économiques est très strictement réglementé mais pas nécessairement dans la plus grande simplicité.

Néanmoins, il y a quand même des raisons de se réjouir sur le plan réglementaire. La Commission européenne vient en effet d'approuver le doublement de la zone de développement, zone où l'Europe autorise des aides publiques à l'investissement, à concurrence de 25% et peut-être même 35% du coût des projets. Cette zone qui longe le canal recouvre désormais 27 km² (au lieu de 11 km²) soit 17% du territoire régional. On peut donc espérer, grâce à cela, que la Région pourra mener avec les entreprises des projets d'expansion économique ambitieux.

L'intégration des institutions européennes doit aussi être pensée tant en termes de la nécessaire dispersion dans la ville que sur le plan de la mobilité. Car si les eurocrates exigent d'innombrables places de parking au centre ville, l'Europe a aussi des retombées positives sur l'économie urbaine.

Dernière conclusion, il est communément admis qu'il est important de travailler en réseau. C'est le cas aussi pour les pouvoirs publics. Les différents acteurs publics bruxellois, qui ont une action déterminante dans le domaine économique à Bruxelles³ se parlent de plus en plus dans le cadre notamment du conseil de coordination économique qui les réunit régulièrement.

C'est particulièrement important pour essayer de réveiller une identité bruxelloise, source d'un nouveau dynamisme au sein des administrations régionales. ■

1 «Cushman & Wakefield - COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 11 avril 2007».

2 Le quartier européen, la Gare du midi, le Heysel, Reyers, la place Royale, l'hippodrome de Boitsfort, Erasme, Botanique, Les deux Portes (Namur et Louise), la rue Neuve, la Gare de l'ouest, Tour & Taxis, Delta, Josaphat, Bempt, la Gare Schaerbeek-Formation.

3 Le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, la SDRB, la SRIB, ACTIRIS, l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, le Port de Bruxelles, Bruxelles-Environnement, la STIB, l'AATL, l'AED...



REGARDS D'EXPERTS

**LA DYNAMIQUE
DE CROISSANCE
DU BASSIN
ÉCONOMIQUE
DE BRUXELLES**

1985-2004

DIDIER BAUDEWYNS - DULBEA (Département d'économie appliquée de l'ULB)
Économiste, chercheur qualifié (CFB) – Université libre de Bruxelles (ULB)
dbaudewy@ulb.ac.be

Préparé pour le panel d'experts

« Développement économique de Bruxelles : quels enjeux pour les travailleurs ? »

Conseil Syndical FGTB de Bruxelles, 25 avril 2007

La dynamique de croissance économique d'une métropole comme Bruxelles ne peut être appréhendée en faisant abstraction des zones périphériques de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) avec lesquelles celle-ci interagit au plan économique. Elles font partie intégrante de ce qu'on peut appeler l'aire métropolitaine bruxelloise ou « bassin économique bruxellois » (BEB). Il faut en outre prendre un recul temporel suffisant, c'est-à-dire d'au moins 20 ans. L'évolution économique du BEB peut alors être analysée sous deux aspects interdépendants : celui de la dynamique de croissance locale et celui des mutations du tissu économique métropolitain.

Croissance économique métropolitaine bruxelloise

Pour des raisons de disponibilité statistique, on évaluera les taux de croissance économique de la zone centrale et de la périphérie du BEB respectivement, à partir des données de l'Institut des Comptes nationaux sur la RBC (la zone centrale) et des provinces périphériques du Brabant wallon (BW) et du Brabant flamand (VB). Au plan sectoriel, l'analyse sera affinée en distinguant l'industrie manufacturière et les services.¹

Entre 1985 et 2004, la croissance économique – plus précisément celle de la valeur ajoutée (VA)² totale – dans le BEB a été grosso modo de 2,2 % par an, soit une performance légèrement supérieure à la moyenne nationale belge de 2,1 % par an (v. tableau 1). En fin de période (1995-2004), la croissance dans le BEB a été plus nettement supérieure à la moyenne nationale (2,4 % et 2 % respectivement) confirmant l'hypothèse de re-métropolisation des économies de la plupart des pays industrialisés depuis, grosso modo, la fin des années 80.

L'étalement urbain des activités économiques

La production de biens et services a crû moins vite en zone centrale (RBC) qu'en Brabant wallon et flamand (la périphérie), essentiellement en raison de l'étalement urbain des activités humaines (y compris résidentielles) et pas tellement parce que les entreprises situées en périphérie auraient été nettement plus efficaces. Pour le voir, on peut utiliser comme indicateur la valeur ajoutée totale par travailleur – ce qu'on appelle la productivité apparente du travail.³

D'abord, celle-ci est aujourd'hui à peu près identique en périphérie et en RBC, tant dans le secondaire au niveau agrégé (industrie et construction) que dans les services (85 % de l'économie métropolitaine).

TABEAU 1 Valeur ajoutée, emploi et productivité apparente du travail dans le BEB et en Belgique, 1985-2004

VA par travailleur Milliers € 2000	Croissance annuelle moyenne En % – 1985-2004				
	1985	2004	VA	Productivité	Emploi
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (RBC)					
Économie totale	62	74	1,6	0,9	0,7
dont: Industrie Manufacturière	50	72	-1,0	1,9	-2,9
Services	62	72	1,8	0,8	1,0
PÉRIPHÉRIE (BW+BF)					
Économie totale	63	74	3,1	0,9	2,3
dont: Industrie Manufacturière	42	84	2,5	3,7	-1,2
Services	69	72	3,4	0,2	3,2
BASSIN ÉCONOMIQUE BRUXELLOIS (RBC+BW+VB)					
Économie totale	62	74	2,2	0,9	1,3
dont: Industrie Manufacturière	45	79	1,0	3,0	-2,0
Services	64	72	2,4	0,6	1,8
BELGIQUE					
Économie totale	57	67	2,1	0,9	1,2
dont: Industrie Manufacturière	41	72	1,7	3,0	-1,3
Services	61	65	2,2	0,3	1,9

Source: calculs propres à partir des données de comptes régionaux de l'ICN (2006).

TABEAU 2 Décomposition du différentiel de productivité entre centre et périphérie du BEB

Différentiel RBC – périphérie - En %			
Secteur ou total	VA	Productivité	Emploi
Industrie manufacturière	-3,5	-1,8	-1,7
Services	-1,6	+0,6	-2,2
Économie totale	-1,5	+0,1	-1,6

Source: calculs propres à partir des taux de croissance du tableau 1.

Note: Le différentiel est la différence entre le taux de croissance de la variable (la VA par exemple) en RBC et le taux correspondant en périphérie.⁴

La VA totale a progressé au même rythme de 0,9% par an en RBC et dans les deux Brabant, soit légèrement plus vite que dans le reste de la Belgique (v. tableau 1). Dans le tertiaire, le différentiel de croissance entre centre et périphérie depuis 1985, défavorable à la RBC, semble bien imputable à la diffusion spatiale des services puisqu'en réalité la productivité a crû plus vite en RBC (différentiel de 0,8% – 0,2% = 0,6%, v. tableau 2). Par contre, la même analyse de décomposition de croissance en termes de productivité et d'emploi suggère que dans l'industrie manufacturière, le différentiel de 3,5% par an en faveur de la périphérie serait le fruit d'une combinaison des deux phénomènes, grosso modo, à parts égales (v. tableau 2): décentralisation relative de l'emploi (différentiel de 1,7%), c'est-à-dire des structures productives, et rattrapage (et même dépassement) de productivité moyenne des entreprises situées en Brabant wallon et flamand.

Ces ajustements spatiaux des unités de production et de leur efficacité ont permis à la productivité apparente du travail dans l'industrie manufacturière métropolitaine de croître, depuis une vingtaine d'années, au même rythme que la moyenne nationale impressionnante de 3% par an (tableau 1), si bien que la production de biens manufacturés a progressé dans l'aire métropolitaine bruxelloise (AMB) à un rythme annuel moyen de 1% en dépit des pertes d'emplois dans ce secteur. La production manufacturière en zone centrale (RBC) a par contre baissé en volume de 1% par an depuis 1985, ce qui s'explique par la « périurbanisation » tendancielle des industries des pays développés depuis les années 50. La désindustrialisation de l'économie métropolitaine est donc relative plutôt qu'absolue, et est due principalement à la hausse de la part des services dans l'économie.⁵ Il faut souligner que la chute de l'emploi manufacturier de l'AMB entre 1985 et 2004 (-42.000 postes salariés) a été accompagnée d'une hausse concomitante, plus que proportionnelle, de l'emploi dans les services, si bien que l'emploi salarié métropolitain total a en réalité augmenté de 26% sur la période d'étude (+215.000 postes).

Un tissu économique bruxellois « sur-spécialisé »

La RBC est aujourd'hui « sur-spécialisée » dans les services (activités financières, immobilier, services aux entreprises, administrations publiques) ce qui reflète dans beaucoup de secteurs des avantages comparatifs indéniables accumulés au fil des années, voire des siècles

(les savoir-faire locaux), ou obtenus par décisions politiques (rôle de capitale multiple). Néanmoins, les travaux économétriques européens récents ont montré que la diversité des structures productives urbaines encourage la croissance économique à long terme plus fortement que ne le fait la spécialisation.

Premièrement, la diversité des habitants, des travailleurs, des machines, des équipements, des services, renforce certaines forces de marché favorables à l'agglomération urbaine des activités. Par exemple, la ville permet un meilleur appariement entre les offres et les demandes sur le marché du travail. Deuxièmement, l'histoire économique a montré qu'en ville, lieu de l'innovation par excellence, la fertilisation et la communication des idées entre des personnes travaillant dans des branches d'activités différentes favorisent l'accumulation de nouvelles connaissances.⁶ À l'ère d'Internet, c'est encore localement, et particulièrement au sein des espaces métropolitains, que les idées circulent et fertilisent le mieux.

Les analyses économétriques que j'ai effectuées sur la croissance dans les arrondissements belges suggèrent ainsi que la sur-spécialisation de la RBC dans les services et sa faible diversité sectorielle relative auraient contribué significativement à son déficit de croissance économique dans les années 90.⁷

En guise de conclusion

Il ressort de cette analyse quelques enseignements pouvant éventuellement servir de pistes de réflexion en matière de politique économique régionale. Tout d'abord, le déficit de croissance observé en RBC depuis une vingtaine d'années est essentiellement dû au phénomène « classique » d'étalement urbain des activités humaines et pas tellement à une efficacité productive moindre des entreprises bruxelloises. Ainsi dans les services (85% de l'économie du bassin économique bruxellois), la productivité a crû en réalité plus vite en zone centrale qu'en périphérie mais ceux-ci se sont fortement diffusés dans l'espace métropolitain périphérique. Ce qui explique le taux de croissance très élevé dans les services en périphérie. Globalement, la production totale de biens et services a finalement progressé légèrement plus vite, depuis 1985, dans l'ensemble du BEB que dans le reste de la Belgique.

L'écart positif de croissance en faveur du BEB s'est même creusé depuis 1995 confirmant l'hypothèse de re-métropolisation de l'économie belge autour de la capitale nationale.

On ne peut pas rejeter l'hypothèse que cet étalement des activités humaines au sein du bassin économique bruxellois ait aggravé le problème du chômage des résidents en zones centrales (RBC), et cela pour deux raisons – dont la première est une évidence bonne à rappeler. Premièrement, il va de soi qu'une production en progression plus faible en zone centrale tend à se traduire en une croissance relativement plus faible des créations d'emploi, toutes autres choses égales par ailleurs.

Deuxièmement, la décentralisation relative et progressive de l'économie métropolitaine bruxelloise a augmenté la distance moyenne géographique mais aussi culturelle et linguistique entre les résidents bruxellois chercheurs d'emploi et les employeurs; la périphérie bruxelloise est en effet majoritairement d'expression néerlandophone tandis que la population du centre-ville est majoritairement d'expression francophone. Ceci et l'importance déjà évoquée de la communication entre les travailleurs de tous horizons dans les processus d'innovation soulignent également, au passage, l'importance du multilinguisme dans une métropole comme Bruxelles afin de faciliter les contacts sociaux, l'établissement d'un langage technique commun, etc.

Enfin, nous avons vu que la RBC, sur-spécialisée dans les services, n'aurait pas un bon tissu économique du point de vue de sa diversité sectorielle; cela lui a probablement coûté quelques points de croissance dans les années 90 selon les analyses économétriques effectuées.⁸ Dans une perspective de long terme, le gouvernement de la RBC devrait donc aussi chercher à renforcer la diversité des activités économiques lorsqu'il veut, par exemple, soutenir les secteurs à qualifications relativement « faibles » – cette dernière mesure pouvant, il est vrai, avoir à court terme des effets sociaux et économiques bénéfiques

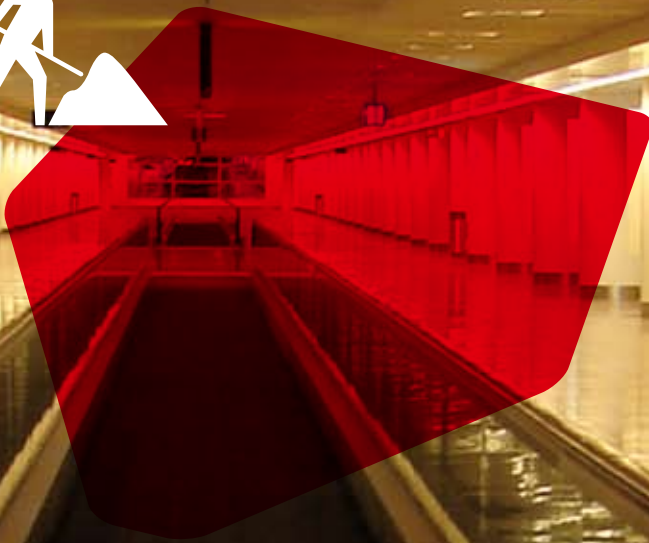
directs par la réduction du chômage. Concrètement, toute décision éventuelle de ciblage sectoriel des aides, en particulier pour combattre le chômage des personnes à « faible » qualification, devrait être fondée sur une analyse préalable de l'impact d'une telle décision sur le degré de diversité sectorielle du tissu économique bruxellois. Les deux objectifs (combattre le chômage à court terme et diversifier le tissu économique) ne sont effectivement pas antinomiques. Ainsi, un choc positif sur l'emploi bruxellois, suite par exemple à des politiques sectorielles dans le tourisme, la construction et certains autres secteurs de faibles qualifications de l'action sociale et des services collectifs et personnels, améliorerait bien en réalité la diversité sectorielle locale. Par contre, une impulsion publique donnée uniquement à l'emploi dans le commerce bruxellois – secteur déjà prépondérant à Bruxelles – dégraderait la diversité du système productif régional, toutes autres choses égales par ailleurs. ■



-
- 1 Pour une analyse du secteur secondaire dans son entièreté (industrie, y compris la construction et la production et distribution d'eau, gaz, électricité), le lecteur assidu pourra se reporter à ma publication précédente: Baudewyns (2007) « *Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise: Spécialisation ou diversité?* », Brussels Studies, n°3 (téléchargeable sur www.brusselsstudies.be).
 - 2 Pour rappel, la valeur ajoutée brute se définit comme étant la différence entre la production et la consommation intermédiaire (matières premières, produits semi-finis, énergie). Ce concept permet d'éviter les doubles comptages de productions de biens et services intermédiaires intégrés dans les produits finis. La somme des valeurs ajoutées brutes créées sur le territoire national est le produit intérieur brut.
 - 3 À ne pas confondre avec la productivité horaire du travail (quantité de biens ou services produite en une heure de travail). Voir aussi *Économie belge de 1945 à 2005, Histoire non écrite*. Dossier de la FGTB BXL, de la CSC BXL et d'ATTAC BXL2, septembre 2006. Page 14, pour une discussion intéressante sur le lien entre croissance, emploi et productivité (en Belgique).
 - 4 Par exemple, le différentiel de -1,6% dans les services est obtenu comme suit: croissance en RBC – croissance en périphérie = 1,8% – 3,4%.
 - 5 Voir aussi: *Bruxelles: des industries dans la ville?!*, dossier n°6 de la FGTB Bruxelles, janvier 2005.
 - 6 L'histoire économique l'a clairement montré: voir, par exemple, Bairoch P. De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire, Paris, Gallimard (1985).
 - 7 Voir Baudewyns D., « *Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise: Spécialisation ou diversité?* », Brussels Studies, n°3 (2007).
 - 8 V. Baudewyns, *op cit.* (2007).



POINT DE VUE D'ACTEURS



LA DYNAMIQUE DU CONTRAT POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI À BRUXELLES

Interview de **SERGE LOUMAYE**, Consultant de la Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2005, le gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois signaient le Contrat pour l'Économie et l'Emploi (C2E). En tant que consultant de la Région, vous avez contribué à l'élaboration de ce document.

Quel a été précisément votre rôle dans cette élaboration ?

En début de législature, j'ai été chargé par le Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué, d'élaborer un projet de Contrat pour l'Économie et l'Emploi. Conçu comme un véritable outil stratégique pour stimuler un développement économique durable et ambitieux de Bruxelles, il s'assigne comme objectif d'articuler la politique régionale de l'économie et de l'emploi et l'action gouvernementale sur une période de 5 ans.

La rédaction du document a été précédée d'une large consultation des forces vives régionales. J'ai donc rencontré toute une série d'acteurs et d'intervenants dans l'économie bruxelloise comme les partenaires sociaux, des chefs d'entreprises, des représentants des communes...

En termes de méthodologie, quelle aura été la spécificité de ce Contrat pour l'économie et l'emploi ?

Un élément central du projet aura été l'**approche partenariale**. Dès lors, plutôt que de parler d'un plan, c'est d'un véritable contrat passé entre le gouvernement et les forces vives régionales dont il s'agit. Nous sommes, en effet, partis du constat que, pour développer cette région, il fallait s'ouvrir et réunir autour de la même table l'ensemble des acteurs ayant une influence sur le devenir régional : les forces vives économiques et sociales bruxelloises, les acteurs locaux mais aussi les acteurs institutionnels, et même des partenaires extérieurs à la Région. Le bassin économique et social bruxellois, comme chacun le sait, ne se réduit pas aux 19 communes. Il englobe, selon les études, près de 35 communes de l'ancienne province du Brabant.

Après cet intense travail de consultation, le Contrat pour l'Économie et l'Emploi a finalement été signé entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement régional au sein du Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Attention, il ne s'agit aucunement d'un point final. Cette dimension partenariale doit encore être renforcée par des accords entre la Région et les communes bruxelloises, qui sont des acteurs clés pour le développement économique et social de la Région. À terme, on peut même imaginer que le Contrat devienne également une base pour conclure des accords de coopération avec la Région flamande et la Région wallonne.

En quoi ce Contrat pour l'économie et l'emploi diffère-t-il des anciens plans de relance économique mis en œuvre par la Région, comme le Plan régional de développement (PRD) ?

À mon sens, le grand avantage de ce Contrat est d'être sélectif et participatif. L'objectif était de ne pas se lancer dans toutes les directions mais d'agir sur les points les plus centraux et surtout sur les points qui s'inscrivaient dans le cadre d'un partenariat. C'est pourquoi les mesures qui relevaient exclusivement de la compétence politique d'un ministre n'ont pas été reprises dans le Contrat.

Il ne s'occupe également que d'économie et d'emploi, évitant ainsi l'effet de dispersion qu'ont connu certains plans gouvernementaux.

Quelles sont les mesures préconisées par le Contrat pour l'économie et l'emploi ?

LE C2E REPOSE SUR TROIS AXES D'ACTION

1 La priorité numéro un est très clairement la bataille de l'emploi et plus particulièrement celle de l'accès des Bruxellois à l'emploi.

Bruxelles connaît aujourd'hui le taux de chômage le plus important du pays. Il y a 15 ans, la situation était fort différente puisque ce taux était le plus bas du pays.

Cette dramatique évolution met en péril la structure économique et sociale de notre ville-région. Elle pèse sur les institutions et l'image des Bruxellois. C'est pour répondre à ce défi que le C2E met en œuvre une dizaine de chantiers relatifs à l'emploi des Bruxellois.

2 Le 2^e axe majeur du CE2 vise le redéploiement économique de Bruxelles.

En 1989, à la naissance de la Région de Bruxelles-Capitale, les entreprises se battaient pour s'installer à Bruxelles. On peut même dire qu'elles phagocytèrent le logement dans certains cas. Aujourd'hui, la situation a changé: Bruxelles est victime du processus de délocalisation des entreprises et a perdu une partie de son attractivité pour certaines entreprises consommatrices d'espace. À côté de cela, la Région reste attractive pour un certain nombre d'activités économiques, notamment liées à la fonction européenne ou de capitale de Bruxelles.

Il s'agit à présent d'inverser la tendance et d'en finir avec une politique économique qui se centrerait uniquement sur une volonté de réindustrialisation de la ville. La concurrence entre les villes européennes est féroce et les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand n'hésitent pas à utiliser l'arme de la fiscalité locale et des aides économiques pour attirer les entreprises bruxelloises.

Il nous faut donc une politique économique ambitieuse qui renforce l'attractivité de Bruxelles et attire de nouvelles entreprises offrant de l'emploi aux Bruxellois.

3 Le dernier axe est lié à la bonne «gouvernance» et à la mise à niveau des outils publics

Pour répondre efficacement aux défis du développement économique et social de la Région, il est indispensable d'améliorer la performance de la gestion publique et de continuer la modernisation de l'appareil public.

Nous devons rechercher sans cesse la bonne gouvernance. Bruxelles se caractérise, en effet, par une structure institutionnelle extrêmement complexe.

Plus que tout, il est impératif de résoudre la fracture institutionnelle liée au processus de qualification – formation des jeunes Bruxellois. Les compétences d'emploi, de formation et d'enseignement sont éclatées entre 3 niveaux de pouvoir. Cela rend les choses plus complexes et il y a des pertes de substance.

Outre ces 3 axes d'action, le C2E développe une approche sectorielle de relance économique dans une logique de pôles de compétitivité. De façon assez originale, nous avons ici décidé de scinder les aspects leviers pour l'emploi des aspects de relance par l'investissement dans l'innovation. À cet effet, 3 secteurs porteurs d'emploi pour les Bruxellois et 3 secteurs porteurs d'innovation ont été sélectionnés, en consultation avec les interlocuteurs sociaux. Ces six secteurs se verront accorder une attention particulière dans les politiques de la Région.

Quelle évaluation peut-on faire à ce jour, après 2 ans de mise en œuvre du C2E ?

Les grands chantiers d'urgence ont été élaborés et mis en œuvre. Le travail est cependant loin d'être fini. Il est dès lors primordial que l'ensemble des acteurs restent mobilisés dans cette logique partenariale.

JE VOIS TROIS DÉFIS MAJEURS POUR L'AVENIR DE LA RÉGION:

1 Il nous faudra tout d'abord gagner la bataille de la qualification, en particulier celle de la qualification des jeunes Bruxellois. Il sera indispensable de tisser des liens extrêmement forts entre les deux Communautés. À cet égard, les organisations syndicales, parce qu'elles transcendent ce clivage communautaire, ont un rôle extrêmement important à jouer.

2 En matière économique, dans la perspective de la compétition internationale entre les grandes villes, notre atout de capitale de l'Europe doit être renforcé. Le futur Plan de Développement International de Bruxelles sera très important pour nous permettre de gagner cette bataille.

3 En matière de bonne gouvernance, il faut impérativement travailler à la simplification administrative, notamment dans le domaine de l'urbanisme et développer l'E-Gouvernement. ■

LES VOIES D'UN AUTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PLUS DURABLE ET PLUS SOLIDAIRE

Interview de DENIS STOKKINK - Pour la Solidarité, asbl

Quels constats faites-vous de la situation économique en Région bruxelloise ?

De nos jours, l'économie bruxelloise se transforme de plus en plus en une économie essentiellement orientée vers le secteur des services. On parle de « tertiarisation » voire de « quaternarisation » de l'économie. Cette évolution de l'économie bruxelloise est sans conteste inéluctable.

Même si je sais que traditionnellement les organisations syndicales font cette distinction, je pense qu'il est aujourd'hui devenu caricatural d'opposer services et industries. L'emploi dans les industries, à Bruxelles, est désormais essentiellement le fait de hauts cadres et bien moins d'ouvriers. À part deux ou trois entreprises phares, l'on songe notamment à Audi-Forest, il n'y a plus de réelle industrie à Bruxelles. Et encore, ces emplois ouvriers profitent peu aux travailleurs bruxellois.

À l'opposé, de grandes entreprises de service développent de nombreuses activités de type industriel à Bruxelles et créent donc de l'emploi ouvrier. Il s'agit par exemple des ateliers de réparation de la STIB, du développement des services aux entreprises,...

Au sein du secteur tertiaire et quaternaire, il importe aussi de distinguer les secteurs économiques porteurs de croissance de ceux en régression. Cette distinction est primordiale si l'on souhaite mener une politique de développement efficace et durable pour l'ensemble des Bruxellois.

Bruxelles est également une ville internationale et constitue un grand pôle d'attractivité. L'influence de son activité économique s'étend bien au delà de ses frontières institutionnelles. En outre, l'on constate que de très nombreux emplois en Région bruxelloise sont occupés par des non bruxellois qui sont souvent plus qualifiés qu'une part importante de la population bruxelloise.

Pour en finir avec ces quelques caractéristiques marquantes de l'économie bruxelloise, je mettrais encore en avant la sur-

spécialisation de Bruxelles dans quelques secteurs bien spécifiques et le manque de diversité sectorielle qui caractérise la région. Pointons en particulier les secteurs « administrations publiques » et « banque et assurance » qui représentent une part importante des emplois à Bruxelles mais à faible perspective de croissance et à haut taux de navetteurs. Cette évolution, si l'on n'y prend garde, risque de devenir fort préoccupante. Elle doit sans conteste être régulée.

Les mesures proposées dans le cadre du Contrat pour l'Économie et l'Emploi sont-elles à même de résoudre les déséquilibres économiques et sociaux de la Région ?

En termes de résultats attendus, il n'est pas suffisant de déclarer que telle stratégie est efficace et telle autre inappropriée. Il faut analyser les cohérences et dégager des analyses de fond. Ensuite, il importe de faire des choix stratégiques sur le long terme.

À Bruxelles, on perd trop d'énergie à mettre en œuvre des mesures de court terme. Le problème essentiel est que l'on fait peu d'évaluation des différentes mesures mises en œuvre. À mon sens, pour résoudre les déséquilibres économiques et sociaux de la Région, il faut absolument viser des politiques qui garantissent l'emploi pour **toutes et tous**. C'est la première partie de l'objectif. Cela peut paraître une évidence mais, en pratique, les politiques publiques mises en œuvre ont eu comme résultat de favoriser l'emploi pour les hommes blancs qualifiés de 30 à 45 ans !

La deuxième partie de l'objectif doit être **le bien-être de la population**.

Il faut impérativement combiner ces deux volets : l'emploi pour tous et toutes et le bien-être. Ce sont, pour prendre une image, « les deux jambes du développement de Bruxelles ». Le bien-être doit générer de l'emploi et l'emploi doit générer du bien-être.

Pour réaliser ces objectifs, quelles solutions proposez-vous ?

En termes de politique économique, deux visions s'affrontent. **La première** repose sur une approche libérale de l'intervention des pouvoirs publics. Il s'agirait, dans ce cadre, de limiter l'intervention publique au seul développement des avantages compétitifs de Bruxelles. On ferait alors le choix de développer Bruxelles comme une grande ville internationale essentiellement orientée vers les services de haute technologie tout en chassant, par la « gentrification » de la ville, les habitants les plus pauvres de la capitale.

La deuxième vision, que je défends pour Bruxelles, est liée à une approche plus régulatrice de l'activité économique et sociale. Bruxelles a besoin d'une croissance économique forte pour résoudre ses déséquilibres économiques et sociaux. Au cours des 25 dernières années, on n'a pas suffisamment insisté sur cette nécessité d'une croissance économique forte. Il est cependant indispensable d'examiner quel type de croissance économique est nécessaire pour répondre aux besoins et aux constats relevés.

Je revendique un développement endogène de l'économie, qui favorise une croissance économique forte, porteuse de valeur ajoutée et répondant aux besoins des travailleurs bruxellois. Une croissance qui, au lieu de privilégier la seule attractivité économique de Bruxelles, compte sur ses propres forces, ses propres potentialités locales. Il faut transformer les « supposées » contraintes en atouts. On parle en économie d'objectif sous contrainte.

C'est pourquoi, au lieu d'affirmer que les demandeurs d'emplois doivent, pour s'extraire du chômage, s'adapter aux exigences des entreprises, il serait autrement plus porteur de susciter la création d'entreprises qui répondent aux besoins du marché de l'emploi bruxellois et à la qualification de sa main d'œuvre.

Attention, cela ne veut pas dire que l'on doit rejeter Bruxelles comme capitale européenne et sacrifier le développement international de Bruxelles. Il faut cependant favoriser et susciter le développement du tissu économique local. On a peu avancé en ce domaine jusqu'à présent.

POUR CE FAIRE, ON PEUT NOTAMMENT AVOIR UNE ATTITUDE PROACTIVE VIS-À-VIS DES SECTEURS SUIVANTS :

1 Les services de proximité aux personnes, marchands et non marchands, sont un élément majeur qui favorise l'emploi et le bien-être de la population. Très demandeurs en main d'œuvre, ils répondent bien aux défis bruxellois. À cet égard, j'estime que Bruxelles a raté l'opération des titres services.

2 Les nouveaux métiers de la ville, qui ont pour spécificité la fonction de médiation et ont pour but de recréer du lien social entre les habitants. Ils favorisent le bien-être dans la ville : la sécurité, la convivialité, le dialogue avec les jeunes, la propreté publique,...

3 Le développement durable : il existe à Bruxelles un potentiel énorme en ce domaine. Le secteur peut susciter la création de très nombreuses petites et moyennes entreprises, il peut contribuer à l'amélioration du bâti et favoriser les économies d'énergie. C'est, en outre, un secteur qui reprend toutes sortes de qualifications de la main d'œuvre, des plus qualifiés ou moins qualifiés. Il offre, et c'est un élément essentiel, des possibilités importantes de formation en entreprise. À Lille, qui a réussi sa reconversion dans ce domaine, 470 éco-entreprises sont aujourd'hui regroupées en réseaux et favorisent un renouvellement constant du tissu économique.

On a trop peu investi ce secteur à Bruxelles et trop peu profité des possibilités de financement européen. Il faudrait utiliser ces moyens financiers pour atteindre un effet de masse suffisant. Le *cluster* environnement bruxellois de l'ABE¹, l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, regroupe à peine 12 entreprises. Afin d'éviter le saupoudrage des mesures, je propose que l'ensemble des acteurs régionaux se mettent autour d'une table sur cette problématique. C'est d'ailleurs aussi un élément de croissance endogène que de mettre tous les acteurs dans la même direction.

4 Le tourisme et les loisirs, qui reprennent à la fois les secteurs de l'horeca, de la culture et du patrimoine, de l'organisation des congrès, etc. Une série de grandes villes similaires à Bruxelles ont eu des réussites considérables en termes de création d'emplois locaux dans ce domaine (Barcelone, Naples,...).



De manière générale, il est important de soutenir des secteurs qui permettent une élévation des qualifications par la formation en entreprise.

Il faut également veiller à garantir la diversité du tissu économique bruxellois. Le phénomène d'hyperspécialisation dans certains secteurs est très dangereux. On n'est jamais à l'abri d'un retournement conjoncturel voire structurel de l'économie qui déstabiliserait fortement le développement économique et social bruxellois.

La base de la croissance doit être endogène. Je ne crois pas aux mesures qui ont pour objectif de renforcer l'attractivité de Bruxelles en mobilisant les investissements internationaux. Ce serait susciter un développement économique et

social à la merci de décisions qui échappent au contrôle des acteurs économiques bruxellois...

Il faut capitaliser les potentialités locales au travers de stratégies de niches économiques - la mise en place de Clusters est à cet égard une très bonne mesure - et non chercher à développer les politiques d'investissement des multinationales sur Bruxelles: le risque est trop grand de déstructurer le tissu économique bruxellois. Par ailleurs, il serait intéressant de mieux mobiliser les clauses sociales.

Il faut enfin mobiliser les aides vers des secteurs en croissance et non vers des secteurs qui ont peu d'avenir à Bruxelles. Examiner là où un euro investi rapporte le plus. En Europe, on a beaucoup trop dépensé pour freiner des déclin inexorables. ■

Le **Think Tank européen Pour la Solidarité** a pour principale ambition de promouvoir la solidarité sous toutes ses formes à travers la poursuite d'une démarche spécifique consistant à créer un réseau de compétences, ou pôle de «reliance» européenne, entre les cinq principaux acteurs du monde actuel (entreprises, pouvoirs publics, syndicats, chercheurs et les associations de la société civile organisée) et d'apporter des recommandations aux acteurs institutionnels, économiques et sociaux sur des thématiques liées à la cohésion sociale. Structuré en trois pôles de reliance – Citoyenneté et démocratie participative; Développement durable et territorial; Socioéconomie et cohésion sociale –, le Think Tank offre aux acteurs bruxellois, belges et européens trois types de services.

SERVICES

- 1 Information et Veille sociétale /
- 2 Publications /
- 3 Expertise, Conseil et Accompagnement

 Économiste, ancien conseiller ministériel et actuel président du Think Tank Pour la Solidarité, **Denis Stokink** est spécialisé dans les affaires sociales et en matière d'emploi et d'économie sociale et solidaire. Il est également chargé de conférences et d'enseignement dans différentes universités et instituts belges et français.

1 Un cluster est un regroupement en réseau d'entreprises du même secteur d'activité. Le cluster permet l'échange d'informations, la mise en commun de moyens, l'intégration de stratégies diverses, etc. que se donnent plusieurs entreprises d'un même secteur pour maximiser l'efficacité de leurs actions.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE BRUXELLES, UN PROJET MOBILISATEUR POUR LA RÉGION.

par CHARLES PICQUÉ, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Contexte

Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI) doit être vu comme un nouvel outil de gouvernance qui, après le PRD, les politiques de rénovation urbaine et le *Contrat pour l'Économie et l'Emploi*, doit permettre l'encadrement et la promotion du caractère international de notre Ville-Région. Le PDI doit être le projet mobilisateur pour les forces vives de la Région. Il sera soumis aux partenaires sociaux et fera également l'objet d'une large diffusion auprès des Bruxellois afin que ses objectifs puissent être partagés le plus largement possible.

De nombreuses villes européennes telles Amsterdam, Francfort ou encore Barcelone ont conçu des stratégies de la même nature.

Aujourd'hui, la plupart des études comparant la position compétitive des villes d'Europe classent Bruxelles entre la 4^e et la 6^e position. Le maintien de cette situation n'est pas garanti. Les enjeux du rayonnement économique, social et culturel de Bruxelles imposent l'adoption d'une véritable stratégie de développement international, ambitieuse et concertée. Ils imposent également que nous nous dotions d'un plan d'action concret, à moyen et long terme.

Le PDI est un outil indispensable pour promouvoir le caractère international de Bruxelles. Il s'agit du cap et du gouvernail qui encadreront les politiques régionales dans les années à venir.

Nous resterons également vigilants quant à la portée de ce programme d'internationalisation de Bruxelles: il devra profiter au pays, à l'ensemble des usagers de notre Région mais, surtout, à ses habitants.

En effet, le PDI doit être envisagé comme un atout pour tous les acteurs clés et les partenaires de Bruxelles:

- pour les Bruxellois avant tout, qui doivent saisir l'opportunité du caractère international de leur ville: ils bénéficieront directement des investissements consentis dans ce cadre;
- pour l'État fédéral et les Régions flamande et wallonne: leur développement économique dépend, à bien des égards, de l'essor international de Bruxelles;
- pour l'Europe: elle a besoin d'un partenaire solide pour développer l'implantation de ses institutions et, par là même, se faire le reflet d'une véritable union européenne, dans lequel chaque citoyen se reconnaît.

Je voudrais particulièrement insister sur le fait que le PDI s'inscrit dans une stratégie globale dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de tous les Bruxellois.

Je refuse de prendre le prétexte des difficultés sociales et de la pauvreté que connaissent beaucoup de nos concitoyens pour sacrifier l'ambition internationale de Bruxelles. Ce serait comme dire que sous prétexte d'aider les patients, il ne faudrait pas construire d'hôpital. Il est évident que l'internationalisation de la ville, son rythme et sa vitalité économiques sont les bases premières qui permettent de créer la richesse et également d'alimenter les mécanismes de lutte contre la pauvreté.



Si Bruxelles perd en importance internationale, ce sont des secteurs économiques entiers de Bruxelles qui s'effondrent. La situation que nous connaissons aujourd'hui sur le plan de la paupérisation deviendra alors plus inquiétante encore.

La Wallonie l'a également compris puisque cette Région, dont une partie importante de la population reste très précarisée, a décidé de se doter d'un Plan Marshall pour l'économie. Le PDI est un peu à l'image du Plan Marshall de la Wallonie, mais nous nous centrons sur ce qui constitue notre potentialité principale, l'internationalisation de Bruxelles.

Même si comparaison n'est pas raison, je constate que le développement économique de Bilbao a coûté 200 millions € rien que pour la création du musée Guggenheim. Mais, en dix ans, le PIB engendré par le musée se monte à 1,57 milliards d'euros, avec la création de 4.500 emplois et une forte diminution du chômage.

Il vaut mieux avoir des entreprises dans sa Région si l'on désire lutter contre la paupérisation. L'un n'est pas incompatible avec l'autre, que du contraire.

Les axes du PDI

Pour mettre en oeuvre le Plan de développement international de Bruxelles, nous avons dégagé cinq axes de travail :

- Le 'citymarketing' ;
- Les équipements de destination ;
- La qualité de la vie, composante essentielle de notre image ;
- La gouvernance publique ;
- Le financement.

Parmi ces cinq axes, certaines options ou décisions peuvent être prises dès à présent, tandis que d'autres nécessiteront un travail préalable supplémentaire. C'est pourquoi il est nécessaire de phaser l'exécution de ce plan dans le temps.

Le Citymarketing

Le 'citymarketing' est à la fois un volet à part entière du PDI et l'axe qui traverse l'ensemble de ses thèmes.

Le fait de se doter d'un plan de développement est déjà une opération de citymarketing en soi ! En effet, depuis l'annonce de son élaboration et grâce aux contacts que celle-ci a nécessité, nous avons déjà pu constater des effets très concrets de mobilisation du tissu socio-économique et du monde culturel. Oui, l'intérêt que suscite l'adoption du PDI est déjà bénéfique pour la promotion de Bruxelles.

Ces actions doivent donc s'adresser tant aux visiteurs qu'aux Bruxellois. Elles doivent être menées sur deux fronts : la valorisation des actions entreprises par une politique de communication systématique et efficace, et la création d'une stratégie spécifique pour des projets porteurs.

Le citymarketing constitue dès lors non seulement un volet à part entière et un chantier spécifique mais également un axe transversal de soutènement du Plan. En effet, les différentes priorités présentées dans ce Plan doivent s'inscrire et se traduire dans une dynamique commune de projet de ville.

Sur ces bases, les points principaux de cette stratégie concernent :

- la fondation d'une identité bruxelloise ;
- la mise en valeur du principal caractère distinctif de la ville, à savoir l'Europe ;
- le développement d'une politique d'image et de marque de Bruxelles, par la déclinaison, par exemple, d'années à thèmes ;
- la valorisation du potentiel touristique et culturel existant.

Très concrètement, le Gouvernement lancera prochainement un marché pour désigner une agence spécialisée en communication et image de marque qui aura pour mission de concevoir une véritable politique de citymarketing sur base de l'ensemble des objectifs stratégiques prioritaires que je viens d'évoquer.

Les équipements de destination

Nous avons besoin de nouveaux équipements, en particulier dans le domaine des congrès, du commerce, de la culture, des expositions et du sport.

Il s'agit là du deuxième axe de travail du PDI : la qualité de ces équipements dits « de destination » représente un facteur d'attractivité important pour Bruxelles.

Dans le schéma de PDI, dix zones stratégiques pour l'avenir de Bruxelles ont été identifiées¹. Ces zones constituent un enjeu territorial, urbanistique et économique majeur. Elles nécessitent qu'on ne se limite plus à une intervention passive des autorités publiques mais à un véritable aménagement actif et concerté.

Il sera essentiel d'élaborer, au préalable, une étude sur chaque zone d'implantation de ces équipements de grande envergure. Cette approche est la condition sine qua non d'intégration des équipements dans leur quartier,

la garantie que ceux-ci jouent efficacement leur rôle dans le cadre d'une stratégie internationale de citymarketing tout en participant à la création ou à la réhabilitation d'ensembles urbains cohérents.

Il nous a en effet semblé important d'aborder chaque projet dans sa globalité, en tant que véritable *pôle de développement*. Nous ne nous limitons pas à l'équipement stricto sensu: celui-ci s'inscrit dans un projet urbain global et contribue ainsi à la dynamisation de la zone dans laquelle il se situe.

Le développement de ces pôles se fera dans une logique de «quartiers durables»: elle prendra en compte – outre la dimension sociale et économique – une dimension environnementale spécifique. Cette attention particulière traduit la volonté de la Région de jouer un rôle d'exemple en matière de développement durable.

Sans détailler ici les projets pour les dix zones stratégiques, il convient de mettre en évidence les atouts de Bruxelles comme capitale de l'Europe, comme ville de congrès, de loisirs et de culture.

Il semble évident que le principal atout de Bruxelles, en matière de visibilité et de positionnement à l'étranger, réside dans le fait que Bruxelles est la Capitale de l'Europe.

Pourtant, au-delà des bâtiments abritant les différentes institutions européennes, aucun lieu ne représente symboliquement l'Europe à Bruxelles.

Nous souhaitons donc voir créer une «Maison de l'Europe», c'est-à-dire un lieu emblématique où la Région et l'Europe peuvent développer ensemble leur vision de l'Europe, un lieu qui permette à la fois à l'Europe de se rapprocher du citoyen et à la Région d'affirmer son rôle de capitale de l'Europe.

Le secteur du congrès doit également être développé car il constitue un secteur économique créateur d'emplois directs, principalement peu qualifiés et occupés par des Bruxellois. En outre, le développement de ce secteur aurait de nombreuses retombées indirectes positives en matière de tourisme et de services annexes.

Le Gouvernement a choisi le site du Heysel, particulièrement approprié pour accueillir ce type d'infrastructures: des synergies pourraient être développées avec le Palais des Expositions, tout proche, et le site dispose d'une bonne desserte en matière de mobilité. La concertation fructueuse menée avec la Ville de Bruxelles, qui dispose de la maîtrise foncière de la majorité du site, nous a renforcés dans ce choix.

Aujourd'hui, les spectacles (culturels ou sportifs) d'envergure internationale sont conçus, tant sur le plan financier que sur le plan scénographique et technique, pour des salles de 12 000 à 15 000 spectateurs.

Il est important pour l'image internationale de la Région d'accueillir des productions internationales de ce type. Il faut donc doter Bruxelles d'équipements répondant aux standards actuels du marché soit:

- une salle de concert de 15 000 places et/ou une salle indoor;
- un nouveau stade, en tenant compte, notamment, de la perspective éventuelle d'une candidature à l'organisation de la Coupe du Monde de football en 2018.

Pour le stade, le site de Schaerbeek-Formation offre l'avantage d'offrir un espace suffisant et de limiter les nuisances pour les riverains. L'option de l'implantation du stade à Schaerbeek-Formation constitue une opportunité pour développer le site. En effet, un projet supra régional serait l'occasion de solliciter le pouvoir fédéral pour qu'il active la valorisation des terrains en conformité avec les souhaits régionaux. Le Gouvernement a donc décidé de lancer un schéma directeur sur Schaerbeek-Formation pour analyser la faisabilité technique de l'implantation d'un stade à cet endroit.

Le schéma directeur devra également analyser l'aménagement du site dans sa globalité, c'est-à-dire notamment étudier la faisabilité d'y implanter du logement, de mettre des terrains à disposition du Port de Bruxelles et de la SDRB. Le Gouvernement souhaite également que soit examinée la possibilité d'installer sur le site le Musée National des Chemins de Fer qui – selon le souhait même du Gouvernement fédéral – a sa place à Bruxelles.

Le Quartier du Mont des Arts accueille une densité extraordinaire de musées: les Musées royaux des Beaux-Arts, le Musée des Instruments de Musique, le BELvue, la Bibliothèque royale et son Palais de Charles de Lorraine, le site archéologique du Coudenberg, le Palais des Beaux-Arts, la Cinémathèque royale. Le Mont des Arts accueillera aussi prochainement le Musée Magritte et le pôle d'accueil touristique-culturel de la Région, qui ouvrira ses portes en 2008. Celui-ci sera un lieu emblématique de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région doit profiter de ces occasions pour renforcer l'attractivité du Quartier du Mont des Arts.



L'organisation d'une meilleure gouvernance

La gestion de Bruxelles est complexe et constitue un défi permanent car de nombreux acteurs institutionnels différents interviennent sur son territoire. Les communes, le niveau fédéral et les Institutions européennes sont, chacun à leur niveau, des acteurs institutionnels de premier plan dans notre capitale.

Une meilleure gouvernance ne peut se concevoir que dans une approche de coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Il est indispensable de «défracter» les politiques et de multiplier les synergies pour éviter que la complexité institutionnelle existante ne donne une image négative de la gestion de la Région bruxelloise à l'étranger.

L'objectif est donc d'assurer une véritable coordination entre les politiques menées par les différents acteurs institutionnels sur le territoire de la Région bruxelloise.

Pour ce faire, la Région doit tout d'abord intéresser les autres niveaux de pouvoirs - communes, Région flamande, Région wallonne, Communautés, Commissions communautaires et Fédéral – à l'ambition de développement international de Bruxelles au profit de tous.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite que les 2 autres Régions soient consultées et mobilisées par le PDI. A cet effet, la mise en place d'un Comité Interministériel de Coopération rassemblant les Ministres concernés


au sein de chaque Gouvernement aurait valeur de symbole pour démontrer la volonté bruxelloise de donner à son projet des retombées positives pour l'ensemble du pays.

Nous devons organiser une gestion concertée et coordonnée du poumon économique et du premier bassin d'emploi du pays, basée sur une aire métropolitaine de plus de 35 communes, à cheval sur les trois régions.

Cette concertation doit porter sur la mobilité transrégionale, sur la gestion et la répartition des externalités positives et négatives des grandes infrastructures, sur le développement économique et social et sur les politiques d'emploi et de formation.

Bruxelles associera les communes au processus de choix de l'implantation de nouvelles grandes infrastructures de destination. Il faut dépasser les particularismes locaux pour faire prévaloir l'intérêt régional. Communes et Région doivent être de véritables partenaires de notre ambition internationale. Les communes concernées seront associées à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des schémas directeurs en cours ou à venir sur les zones dites stratégiques.

Dans l'optique de notre développement international, nous analyserons la possibilité de mettre en place des procédures spéciales de délivrance de permis sur certaines zones stratégiques de niveau européen et international.



Un groupe de travail visant à harmoniser la fiscalité locale sera également mis sur pied cette année. Enfin, les Institutions européennes sont des interlocuteurs de grande importance pour la Région bruxelloise, notamment en ce qui concerne le développement du quartier européen. Il est dès lors indispensable de poursuivre le dialogue direct avec l'Europe et d'organiser une concertation structurée Région – Institutions Européennes – Gouvernement Fédéral concernant le développement de l'Europe à Bruxelles.

La qualité de la vie

Le troisième axe de travail identifié dans le PDI concerne la qualité de la vie.

Une ville qui n'offre pas un confort de vie suffisant à ses habitants ne peut être attractive sur le plan international. Elle doit offrir un sentiment de bien-être tant à ses habitants qu'à ses visiteurs, dans son centre urbain tout comme dans les quartiers périphériques, porteurs de l'image de la Région.

Les politiques urbaines de reconstruction du lien social, menées depuis de nombreuses années sur le territoire de notre Région, doivent plus que jamais être poursuivies.

L'amélioration de la mobilité dans la ville est également primordiale pour stabiliser les populations, développer l'économie et la culture. Les réseaux de transports publics et les nouvelles mobilités doivent encore être développés pour rendre Bruxelles plus attractive aux yeux des touristes, des entreprises et des investisseurs.

La qualité de vie s'exprime aussi dans la qualité urbanistique de la ville. Pour attirer, Bruxelles doit également montrer un caractère original dans sa requalification de l'espace public et intégrer la notion de qualité architecturale dans le développement de ses projets.

Financement et PDI

Les limites budgétaires actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne permettent pas d'envisager le financement du PDI sans avoir recours à des financements externes.

Ces financements externes peuvent être de deux ordres: soit provenir des autres entités publiques du pays, soit provenir de la sphère privée.

Aujourd'hui, le secteur privé est capable de mobiliser des moyens financiers considérables en vue, par exemple, de financer le développement de grandes infrastructures alors que les pouvoirs publics sont tenus à des prescriptions budgétaires strictes et à des moyens limités par rapport à l'importance de certains enjeux.

Dans le cadre du PDI, la mise en place de partenariats public-privé sera activement recherchée. À cet effet, le Gouvernement recourra au recrutement d'un project-manager, chargé d'analyser les offres de partenariat issues du secteur privé.

La participation des autres entités publiques sera nécessaire pour le financement du PDI.

La Région de Bruxelles-Capitale produit près de 20% du PIB, supporte les fonctions de double capitale, européenne et fédérale, est le premier bassin d'emploi et accueille près d'un quart de l'activité économique du pays. La Région assume en outre les services urbains pour un volume d'usagers de plus d'un million et demi de personnes. Le financement de ces services est aujourd'hui presque intégralement pris en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

Si on veut assurer à Bruxelles un développement international d'envergure, profitant à l'ensemble du pays, il convient de demander à l'ensemble de la collectivité de participer au financement des services dont elle bénéficie.

Si on veut assurer à Bruxelles un développement international d'envergure, profitant à l'ensemble du pays, il convient de demander à l'ensemble de la collectivité de participer au financement des services dont elle bénéficie.

1 Les dix zones stratégiques sont:

le Quartier européen, la zone-levier Tours et Taxis, la ZIR Cité administrative, la zone-levier Heysel, la zone-levier Josaphat, la zone-levier Delta, le Quartier de la Gare du Midi, la ZIR Gare de l'Ouest, le Quartier du Mont des Arts, la ZIRAD Schaerbeek-Formation.

CONCLUSIONS



25 AVRIL 2007

CONCLUSIONS DU CONSEIL SYNDICAL

par PHILIPPE VAN MUYLDER, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

Il est évidemment impossible de « résumer » les travaux de ce Conseil syndical, mais je crois qu'il est important de pointer les principaux éléments qui ont alimenté notre réflexion collective.

Il ne s'agit pas ici davantage de « mettre tout le monde d'accord » à l'issue des travaux. Le riche débat auquel nous avons assisté tout au long de cette matinée nous confirme que le choix d'une politique économique relève bel et bien des choix fondamentaux d'une société. Des différences et des divergences se sont donc amplement manifestées aujourd'hui et c'est tant mieux: la FGTB de Bruxelles a une culture du débat et il eût été complètement stérile de n'inviter que des partisans de notre déclaration de principes...

Première remarque d'ordre général: un gouvernement a besoin de **moyens financiers importants** pour mener une politique économique digne de ce nom.

À cet égard, que constatons-nous? Au début de la législature, en 2004, l'actuel gouvernement régional a choisi trois priorités: l'emploi, le logement, l'économie. C'était un bon choix, compte tenu de la vie quotidienne des Bruxellois. Néanmoins, lorsque la Région dépense 100 €, elle en consacre **7** à l'emploi, un peu plus de **6** au logement et... **3** à l'économie. Il y a donc là un premier problème de taille: la région de Bruxelles-Capitale est bel et bien incapable de dégager plus de 17% de ses moyens pour réaliser ce qu'elle juge elle-même absolument prioritaire.

En réalité, notre Région est clairement sous-financée. En 1999, les experts évaluaient déjà ce sous-financement à 450 Millions d'euros, sur base annuelle. Encore convient-il, pour être complet, d'être attentif au sort des **communes**

bruxelloises qui perçoivent, par tête d'habitant, trois fois moins de moyens que les autres grandes villes du pays! Pour combler ce gouffre-là, c'est un milliard d'euros supplémentaires qui serait nécessaire, soit près de 40% du total des recettes régionales bruxelloises...¹.

L'État fédéral ne peut pas ne pas prendre ces deux problèmes à bras-le-corps.

Mais il existe un autre problème financier pour Bruxelles. Depuis la dernière réforme de l'État, en 2001, les moyens de la Région proviennent, pour 38%, des impôts *immobiliers*. Comprenons-nous bien: si l'achat d'une maison est devenu quasi impayable à Bruxelles, on y vend néanmoins de plus en plus de biens. Cela signifie que la région a un rapport de plus en plus ambivalent avec l'immobilier: plus le logement est cher, plus la Région perçoit des recettes de taxation mais, dans le même temps, l'exclusion sociale augmente et, parallèlement, les dépenses sociales, au travers notamment des politiques de logement social. En revanche, si le marché du logement venait à s'écrouler, la Région serait en très grande difficulté.

Dans ce contexte, Bruxelles a récemment donné un très mauvais signal fiscal aux deux autres régions, en réduisant la taxe régionale (l'ancienne taxe sur les immondices). Si nous ne nous sommes pas opposés à la suppression, par le gouvernement, d'un certain nombre de taxes contre-productives que les communes prélevaient sur un peu tout et n'importe quoi (comme les taxes sur les écrans d'ordinateur,...), la diminution de la taxe régionale a laissé entendre aux autres niveaux de pouvoir que Bruxelles n'a pas de problème de recettes. Ce fut un signal extrêmement négatif, à l'heure où des grandes négociations fédérales étaient annoncées...

Ce matin, Réginald Savage (ATTAC) a proposé une vision «macro» des politiques économiques mises en œuvre, en Belgique et en Europe, au cours des 30 dernières années.

Ensuite, Philippe Antoine, de la SDRB, est intervenu. De Philippe Antoine, on peut dire qu'il a «les mains dans le cambouis»: son institution est chargée de mettre en œuvre une bonne partie de la politique économique du gouvernement régional.

De nombreux camarades se sont ralliés aux analyses de Réginald Savage, relatives à l'ordre néolibéral. D'autres, plus pragmatiques, plus gestionnaires, ont parlé de toute l'importance des «petits leviers» à mettre en œuvre pour changer réellement la situation.

À mon sens, la solution viendra de la conjugaison de ces deux démarches.

Certes, la FGTB ne renoncera pas à son analyse macro-économique de la société. Mais notre syndicat a besoin d'une double approche.

Car, face à un travailleur sans emploi, on ne peut se contenter d'affirmer la justesse de notre doctrine. Il y a d'ailleurs fort à parier que celle-ci ne le passionne pas. Ce qu'il faut faire, c'est répondre à ses préoccupations concrètes: mon avenir sera-t-il meilleur, vais-je trouver un emploi convenable pour nourrir ma famille? Il faut bien sûr lui dire que son syndicat ne cédera rien sur le plan de l'«idéologie», tant il est important de continuer et d'intensifier la lutte contre les logiques néolibérales qui génèrent pauvreté et exclusion.

Mais pas question, pour la FGTB, de pratiquer la politique de la chaise vide dans les instances où les décisions économiques se concertent, là où nous pouvons tenter de peser concrètement sur l'avenir.

Sans se désarmer sur le front de la lutte contre la pensée unique néolibérale, notre organisation doit être extrêmement «pragmatique», pour que tous les Bruxellois puissent renouer avec leur dignité et bénéficier d'emplois de qualité. Bref, il y a un temps pour penser juste et un

Sans se désarmer sur le front de la lutte contre la pensée unique néolibérale, notre organisation doit être extrêmement «pragmatique», pour que tous les Bruxellois puissent renouer avec leur dignité et bénéficier d'emplois de qualité.

temps pour être concret et aider les gens – sans compromission – à se remettre dans une logique de dignité et à retrouver un vrai travail.

Pour permettre d'apporter une réponse aux déséquilibres socio-économiques de Bruxelles, il faut s'attaquer, comme l'a souligné Serge Loumaye, à trois défis:

- le renforcement et l'adaptation du système éducatif et de formation, pour permettre aux jeunes Bruxellois d'accéder à l'emploi. Le service public est terriblement sous-financé et mal adapté aux enjeux économiques et sociaux d'une grande ville comme Bruxelles;
- la résolution de la crise du logement;
- le renforcement du dialogue avec la Flandre et la Wallonie pour convenir de la nécessité d'investir dans le rôle économique de Bruxelles.

C'est en ce sens qu'il est vital de doter Bruxelles d'un projet économique et social mobilisateur, véritable pacte de croissance urbaine.

Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative d'une telle «planification» économique, soutenue par des investissements publics coordonnés en matière d'infrastructures, de recherche-développement et de formation. ■

1 Voir à cet égard: Pol ZIMMER, *La situation budgétaire de la Région de Bruxelles-Capitale*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1941, 52 pages.

QUELLES PERSPECTIVES SYNDICALES ?

Il est vital de doter Bruxelles d'un projet économique et social mobilisateur, véritable pacte de croissance urbaine. C'est pourquoi la FGTB de Bruxelles s'opposera à toute politique de développement économique uniquement orientée vers le renforcement de l'attractivité/compétitivité de la Région bruxelloise. Elle marque son vif intérêt pour un développement économique favorable à la diversité sectorielle, s'appuyant sur les potentialités et les besoins des populations locales. Il est, en effet, indispensable de privilégier des politiques économiques ayant des retombées positives pour l'ensemble des travailleurs bruxellois et, plus particulièrement, pour les plus précarisés d'entre eux.

Pour ce faire, il faut mobiliser les leviers économiques aux mains du gouvernement fédéral, mais aussi ceux des *trois régions* afin de structurer, ensemble, une politique volontariste de relance de l'emploi à Bruxelles et dans l'ensemble de son bassin économique, qui rayonne sur une part de plus en plus importante des territoires des deux autres régions. Il est impératif de privilégier les coopérations interrégionales, plutôt que les mises en concurrence anti-sociales.

Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative d'une telle « planification » économique, soutenue par des investissements publics coordonnés en matière d'infrastructures, de recherche-développement et de formation.

Ce pacte urbain, à conclure entre Région, patronat et syndicat, aurait pour ambition de fixer les conditions d'une croissance durable de l'économie urbaine et de la juste répartition de la richesse ainsi créée. À tout le moins, cet accord, dont le C2E constitue une première avancée, devrait assurer le nécessaire équilibre entre les **enjeux économiques et sociaux** suivants :

1 Le rôle de Bruxelles comme métropole économique ouverte sur l'Europe et le monde :

- intégration des institutions européennes dans la ville ;
- politique aéroportuaire ;
- politique migratoire ;
- infrastructures de congrès ;
- ...

2 Les interdépendances économiques et sociales entre les trois régions, concernant notamment :

- la mobilité des travailleurs ;
- les systèmes éducatifs et de formation ;
- le développement de pôles de compétitivité *interrégionaux* ;
- ...

3 La politique d'accueil et de développement des entreprises industrielles à Bruxelles :

- mobilisation des réserves foncières, dans le respect du *Plan régional d'affectation du sol (PRAS)* ;
- rôle des zonings de la SDRB ;
- extension maîtrisée (et raisonnée) de la zone prioritaire de développement ;
- ...

4 Les plans de relance de l'emploi, mobilisant de manière transversale pôles de compétitivité, acteurs publics et secteurs non-marchands, dont par exemple :

- **le plan KYOTO** (proposé par la FGTB et intégré au C2E), visant la rénovation du logement et du bâti bruxellois, pour accroître leur performance énergétique, en soutenant l'innovation technologique et la création d'emplois dans l'éco- construction ;
- **le projet de plan « santé »** (encore à l'ébauche), qui viserait à soutenir l'emploi dans les secteurs des soins de santé et de l'aide aux personnes, au travers d'un soutien à l'innovation dans les technologies médicales, d'un renforcement de l'emploi dans les services hospitaliers (via notamment l'accord fédéral du non marchand), et d'un développement de l'emploi dans les services de proximité (garde-malades, aides à domicile, services ambulatoires,...) ;
- **le projet de plan « Capitale culturelle »** (repris, de manière éparpillée, par divers acteurs), qui mobiliserait les acteurs du tourisme, des congrès et de la culture ;
- **le projet de plan pour lutter contre les inégalités femmes-hommes**, qui vise à employer davantage de femmes dans des métiers/secteurs traditionnellement masculins, à les amener en plus grand nombre dans des postes à responsabilité et à développer des services de proximité devant leur permettre d'accéder plus également au travail à temps-plein.

Il faut mobiliser les leviers économiques aux mains du gouvernement fédéral, mais aussi ceux des trois régions afin de structurer, ensemble, une politique volontariste de relance de l'emploi à Bruxelles

5 La défense et le développement des fonctions faibles de l'économie urbaine :

- les **secteurs de services**, exposés au travail au noir et aux sous-traitances mafieuses ;
- les **services publics**, soumis à la pression croissante du marché, de la libéralisation des services et des politiques néo-libérales de démantèlement de la fonction publique ;
- les **services non marchands**, qui assurent des besoins collectifs indispensables et sont soumis à un sous-financement structurel.

Pour la FGTB, un tel projet n'exige pas de nouveaux changements institutionnels ; en revanche, il requiert une mobilisation de la solidarité fédérale pour un développement économique *profitable aux 3 régions*.





PRATIQUEMENT, LA FGTB DE BRUXELLES REVDIQUÉ :

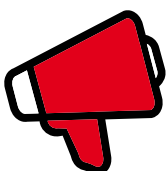
1 Une réévaluation du « projet de ville » des Bruxellois (plan régional de développement), afin de mieux intégrer les enjeux économiques et sociaux de Bruxelles et de donner à l'ensemble des Bruxellois une plus grande maîtrise de l'essor de la ville en matière de logement, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'emploi, d'environnement, de transports,...;

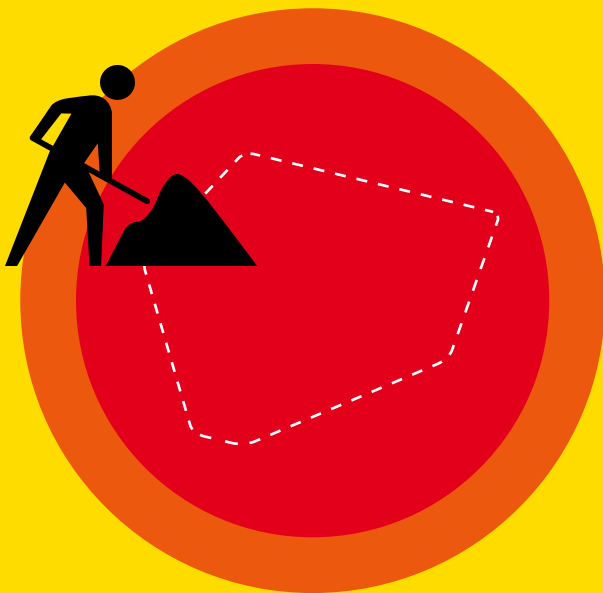
2 Une gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles, notamment via la conclusion d'un accord de coopération avec les Régions flamande et wallonne;

3 Une extension des accords de coopération BELIRIS avec le Gouvernement fédéral, subventionnant les fonctions de capitale de Bruxelles, intégrant davantage les dimensions économique et sociale;

4 Des politiques culturelles et éducatives – menées par les Communautés flamande et française à Bruxelles – qui permettent de tisser *des liens de solidarité forts* avec les deux autres régions;

5 Un renforcement du dialogue social, via le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, qui doit permettre à la FGTB de « peser » en tous ces domaines, déterminants pour le bien-être des travailleurs et des habitants. ■





Dépot légal D/2007/10.441/2 // © photos : Couverture : signélazer / p. 2 FGTB (Myriam AKHALOUI, Séverine BAILLEUX) / p. 4 Michel Piccaya / p. 9 FGTB (Myriam AKHALOUI, Séverine BAILLEUX) / p. 10 BITC - O. van de Kerchove - brusselsinternational.be / p. 13 Olivier Brouwers / p. 17 FGTB (Myriam AKHALOUI, Séverine BAILLEUX) / p. 18 Yann Artus Bertrand - La Terre vue du Ciel - brusselsinternational.be / p. 24 Christophe Licoppe - brusselsinternational.be / p. 27 BITC - O. van de Kerchove - brusselsinternational.be / p. 28 Eric Ostermann / p. 33 BITC - O. van de Kerchove - brusselsinternational.be / p. 37 Tawfik Deifalla / p. 39 Michel Piccaya / p. 43 Michel Piccaya / p. 44 FGTB (Myriam AKHALOUI, Séverine BAILLEUX) // ♻️ imprimé sur papier recyclé

LES DOSSIERS DE LA FGTB DE BRUXELLES, NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- # 9 L'État social actif: un projet pour les travailleurs ? décembre 2006
- # 8 Mutations industrielles et transformation du travail :
quelles perspectives syndicales pour la FGTB de Bruxelles ? février 2006
- # 7 Pas d'avenir pour Bruxelles sans de vrais emplois pour toutes et tous !
Les priorités de la FGTB pour l'économie et l'emploi à Bruxelles. juin 2005
- # 6 Bruxelles: des industries dans la ville ?! janvier 2005
- # 5 Bruxelles, ma belle... Un projet politique et syndical pour Bruxelles. septembre 2004
- # 4 Le service public: une évidence ?
Campagne pour la promotion et la défense des services publics. 1^{er} mai 2004
- # 3 L'exclusion, un boomerang social ?
Campagne Syndicalistes contre l'exclusion. septembre 2003, épuisé
- # 2 L'impunité des multinationales. 1^{er} mai 2003
- # 1 Liberté & Tolérance
Campagne contre le fascisme et le racisme. printemps 2003, épuisé

LES CAHIERS DU MILITANT

- 4 Égalité de toutes et tous à l'emploi octobre 2007
- 3 Logement et pouvoir d'achat des travailleurs septembre 2006
- 2 La Constitution européenne : pour ou contre ? mars 2005
- 1 L'Égalité de toutes et de tous face à l'emploi décembre 2004

Ces numéros sont téléchargeables sur le site www.fgtbbruxelles.be
ou disponibles sur demande auprès du Bureau d'Études de l'Interrégionale
de la FGTB de Bruxelles au 02 552 03 53 – dominique.vanderose@fgtb.be

Si vous désirez recevoir nos prochaines publications,
Communiquez-nous vos coordonnées complètes.



fgtbbruxelles.be

Éditeur responsable : Philippe Van Muylder, 34 bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles / à partir de Suède, 1060 Bruxelles / Design : signalazer.com

Ce dossier a été réalisé par le Bureau d'Études de la FGTB de Bruxelles en collaboration avec la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl. / Il a bénéficié de l'appui du CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) et du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française.

FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel



CENTRALE CULTURELLE BRUXELLOISE



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE